

n°18 ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme

décembre 2009

Bulletin aux adhérents de la Fédération Rhône-Alpes de la Licra - 1, rue Lavoisier 69003 Lyon - Directeur de la publication : Roger Benguigui

ÉDITO par le président

Un sentiment de fierté et un moment de bonheur

En cette période de fin d'année, les sujets et les inquiétudes ne manquent pas pour ceux qui œuvrent à faire reculer la xénophobie, le racisme, l'antisémitisme :

le débat autour de l'identité nationale, la Commission Gerin sur la pratique du voile intégral, la multiplication des actes et propos racistes dans les stades...

Dans ces difficultés, il surgit pourtant des moments de fierté et de bonheur.

Pour la première fois depuis longtemps, la LICRA a pu concrétiser sa raison d'être de toujours : être à l'initiative du rassemblement le plus large pour refuser les discours de haine, les propos antisémites et négationnistes.



Nous voulions aller plus loin qu'en Décembre 2008 où avec SOS Racisme, la Ligue des Droits de l'Homme, l'UEJF et Ras le Front nous avons rédigé un communiqué avec pour titre « *Lyon ne souhaite pas la bienvenue à Dieudonné* ».

Dans une lettre au Maire de Lyon, soutenue par SOS Racisme, le MRAP, la Ligue des Droits de l'Homme, et l'UEJF, nous avons demandé l'interdiction du spectacle de Dieudonné.

Résultat du travail accompli au sein du Comité Lyonnais pour le Respect des Droits, les 42 associations du CLRD ont soutenu notre démarche et le CRIF Rhône-Alpes est intervenu à son tour. Avec une délégation du Bureau du CLRD, nous avons rencontré Georges KEPENEKIAN, Adjoint au Maire de Lyon en charge des Droits, pour appuyer notre demande d'interdiction ou de condamnation du spectacle de Dieudonné.

Le caractère exceptionnel de la mobilisation du réseau associatif et notre posture d'ouverture à toutes les sensibilités politiques ont permis de convaincre les représentants de tous les partis politiques républicains de Lyon pour qu'ils s'unissent dans une déclaration commune contre le spectacle de Dieudonné. Que nous n'ayons pas obtenu l'interdiction du spectacle de Dieudonné est regrettable, mais nous avons engrangé l'essentiel : nous avons gagné la "bataille des idées" pour reprendre les termes d'un élu.

Dans notre ville de Lyon qui a été trop longtemps souillée par sa réputation de capitale du négationnisme, il fallait un sursaut digne de son histoire dans la Résistance.

Combattre la xénophobie, le racisme, l'antisémitisme, le négationnisme n'est pas l'affaire d'une "communauté" ou l'exclusive des associations anti-racistes.

Au contraire, c'est la détermination de l'ensemble de la société civile et de ses instances républicaines qui est efficace pour combattre ces fléaux.

C'est l'honneur et la mission de la LICRA d'avoir permis la mobilisation de l'ensemble du tissu associatif lyonnais qui se préoccupe des droits et d'avoir été l'un des catalyseurs du rassemblement de tous les partis politiques républicains de notre Ville.

Pour notre part, nous estimons avoir participé à un grand pas en avant dans la défense des valeurs qui font partie des traditions humanistes et universelles de la France.

• Roger Benguigui
Président de la Licra Rhône-Alpes

DIEUDONNÉ

Dieudonné à Grenoble : la Licra se mobilise

Moins d'un mois après sa comparution à l'audience du Tribunal Correctionnel de Paris, le 22 septembre 2009, pour injures raciales, lorsqu'il avait fait monter sur la scène du Zénith le négationniste Robert Faurisson Dieudonné avait projeté une tournée dans la Région Rhône Alpes, voulant se produire le 24 octobre à Lyon, (au Transbordeur), et le 25 octobre à Grenoble à l'espace Saint Martin, Cours Berriat.

La LICRA, section de l'Isère, a alors cosigné avec SOS Racisme et le CRIF local un communiqué pour sensibiliser l'ensemble des démocrates :

••• suite en page 3

SOMMAIRE

- I P.1 dieudonné
- I P.6 éducation
- I P.9 justice
- I P.10 séminaire
- I P.12 élection du président
- I P.14 la parole à
- I P.16 événement
- I P.18 revue de presse
- I P.22 la parole aux sections
- I P.23 agenda
- I P.24 portrait

Dieudonné à Grenoble : la section locale se mobilise

(suite de la page 1)

La LICRA, section de l'Isère, a alors cosigné avec SOS Racisme et le CRIF local un communiqué pour sensibiliser l'ensemble des démocrates :

LE CRIF, la LICRA, SOS RACISME Grenoble Isère, sont profondément choqués d'apprendre la venue de Dieudonné M'BALA M'BALA à Grenoble dimanche 25 octobre pour son "spectacle" Cours Berriat.

Grenoble, ville Compagnon de la Libération, ne peut tolérer qu'à quelques dizaines de mètres du Square des Fusillés se produise un multirécidiviste d'infractions raciales les plus diverses.

LE CRIF, la LICRA, SOS RACISME Grenoble Isère appellent les démocrates, élus et citoyens, à se mobiliser pour exprimer leur indignation et s'opposer à l'expression de ce soi-disant artiste qui bafoue les valeurs les plus fondamentales de notre Démocratie et porte atteinte à la Mémoire.

LE CRIF, la LICRA, SOS RACISME Grenoble Isère attirent solennellement l'attention de toutes les personnes qui seraient tentées d'assister à ce spectacle pseudo humoristique, sur le passé judiciaire de cette personne déjà condamnée définitivement pour "Provocation à la haine raciale" (Cour d'Appel de Paris 15.11.07), pour "Injures publiques raciales" (Cour d'Appel de Versailles), pour "Diffamation raciale" (Cour d'Appel de Paris 26 06 08) et qui attend une décision à intervenir le 27 octobre prochain (Tribunal Correctionnel de Paris) pour les faits d'injure raciale qui lui sont reprochés au cours du spectacle du 26 décembre 2008 où il n'a pas hésité à rendre hommage au négationniste FAURISSON.

Le Maire de Grenoble, Michel Destot, a alors réagi le lendemain par un communiqué, pour déplorer la tenue du spectacle, "dans une ville qui fut capitale de la résistance pendant l'une des périodes

des plus terribles de l'Histoire, où les valeurs humanistes et la lutte contre le racisme ont toujours été des préoccupations fortes si bien qu'il était "choquant" d'avoir à accueillir toute personne qui, sous couvert de "création artistique", défend des thèses négationnistes, en lien avec des parties politiques extrémistes, et profère des injures raciales et antisémites".

Le Maire tenait à assurer "les associations mobilisées contre la tenue de ce spectacle de son entier soutien".

Mais, il déplorait d'avoir vu son arrêté municipal d'interdiction l'année précédente être annulé par les autorités judiciaires si bien qu'il ne lui était pas possible d'interdire ce spectacle. Il demandait "que la plus grande vigilance soit observée quant aux propos qui seront tenus à cette occasion", en ajoutant "que la loi doit s'appliquer pleinement : si des propos racistes ou injurieux devaient être prononcés, ces dérives devaient faire l'objet de la plus ferme condamnation".

C'est dans ces conditions que le vendredi soir, le Préfet de l'Isère a pris un arrêté pour interdire le spectacle de Dieudonné en estimant "que la confrontation entre les pros et les anti-Dieudonné pourraient entraîner de graves troubles à l'ordre public".

Il n'y avait donc plus de spectacle possible pour Dieudonné à Grenoble, même si il avait déjà prévu de promener un certain nombre de spectateurs dans un bus, comme il l'avait fait précédemment à La Rochelle le 16 avril dernier. Mais, Dieudonné a réussi à présenter le samedi 24 octobre une requête en "référé liberté" pour pouvoir suspendre l'arrêté, en estimant qu'il y avait là atteinte à une liberté fondamentale, urgence et un "doute sérieux sur la légalité de l'arrêté". L'audience au Tribunal Administratif fixée au dimanche matin 25 octobre, la LICRA a cherché à mobiliser le maximum de personnes et en quelques heures, plus de 25 personnes arrivaient à 10h30 dans la petite salle d'audience du Tribunal Administratif. Dieudonné, non présent à l'audience, faisait demander au Président du Tribunal, dans un mémoire de près de 100 pages rédigé par un Avocat du Barreau d'Aurillac, d'annuler la décision du Préfet. Les représentants du Préfet ont soutenu la légalité de l'arrêté et ont rappelé que les services de police redoutaient que l'appel des associa-

tions anti-racistes se traduise par des affrontements provoqués par la présence des milieux extrémistes eux aussi mobilisés. Ils ont soutenu qu'il était impossible de réunir en quelques heures des forces de police en nombre suffisant pour séparer les protagonistes et garantir l'absence de trouble à l'ordre public. C'est donc en visant la tranquillité et la sécurité que le Préfet faisait demander au Juge de rejeter la requête de Dieudonné et de son producteur. Mais, le même jour, à 14h le Président du Tribunal Administratif suspendait l'arrêté préfectoral interdisant le spectacle, l'appel à se mobiliser de la LICRA, du CRIF et de SOS RACISME "ne caractérisant pas en lui-même un risque de trouble sérieux à l'ordre public" alors que l'arrêté préfectoral constituait "une atteinte grave et illégale à une liberté fondamentale". C'est dans ces conditions que la « manifestation » de Dieudonné s'est tenue, mais avec des moyens limités, en raison de l'absence de certains techniciens.

Maître Alfred Derrida, Président de la LICRA Grenoble a pu réagir le soir même, dans le journal de 19 heures de FR3 Alpes, pour contrer les propos de Dieudonné. Il a pu rappeler les condamnations déjà définitivement prononcées à son encontre et la décision imminente concernant son "spectacle" du 26 décembre 2008 au Zénith (voir plus loin la condamnation de Dieudonné). Et comme Dieudonné a prévu de revenir à Grenoble, la LICRA a posé la question des actions possibles pour éviter ces propos de haine racistes et antisémites.



• Alfred Derrida
Président de la LICRA Grenoble

Un front républicain, élus et associations contre la venue de Dieudonné à Lyon

Pour la première fois depuis longtemps, la LICRA Rhône-Alpes a renoué avec sa tradition de rassembleur de toutes les forces vives contre le racisme et l'antisémitisme. Nous avons réussi à mobiliser un large front associatif et républicain contre la venue de Dieudonné à Lyon le 24 octobre dernier.

Condamné à de multiples reprises pour ses propos sur la Shoah et les juifs, Dieudonné, dont une fille a pour parrain Jean-Marie Le Pen, avait récidivé, fin 2008, en invitant sur la scène du Zénith à Paris, le négationniste Robert Faurisson, lequel conteste depuis plus de 30 ans la réalité de la Shoah et a subi plusieurs condamnations pour ces faits.

Dieudonné a été condamné pour injures antisémites par le tribunal correctionnel de Paris par un jugement du 27 octobre dernier, les magistrats ayant considéré que ses propos ne relevaient plus d'une opinion mais d'un délit.

À la demande de la LICRA, de SOS Racisme, de la Ligue des Droits de l'Homme et du MRAP et des Associations du CLRD, pour la première fois, l'ensemble des groupes politiques d'une ville, de droite comme de gauche, à l'exception du Front National, ont rédigé une déclaration commune pour déplorer la venue du spectacle de Dieudonné au Transbordeur, salle municipale gérée en délégation de service public. Seul le Front National en la personne de Bruno Gollnisch a volé au secours de son nouvel ami Dieudonné au nom de la "liberté d'expression" [sic]. Toutes les associations antiracistes, celles de défense des Droits de l'Homme, le CRIF et l'UEJF, rassemblées autour de la Licra Rhône-Alpes, se sont félicitées des prises de position d'une part, de l'ensemble des élus du Conseil municipal de Lyon et d'autre, part, de toutes les associations

œuvrant pour la défense des droits au sein du Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits (CLRD).

Ces prises de positions revêtent un sens particulier pour une municipalité qui a longuement soutenu le combat d'Hippocampe pour extirper le négationnisme de ses universités.

Par ailleurs, fait exceptionnel, 42 associations ont demandé l'interdiction du spectacle de Dieudonné à Lyon et à Grenoble. Cependant l'arrêté préfectoral pris par le Préfet de l'Isère en faveur de l'interdiction, a été malheureusement suspendu par le tribunal administratif.

Nous constatons avec satisfaction, qu'à la faveur d'un sondage réalisé par le Journal du Dimanche, et à l'encontre d'une idée largement répandue, la majorité des Français interrogés se sont prononcés pour l'interdiction des spectacles de Dieudonné.

Compte tenu de la condamnation de Dieudonné, et en s'appuyant sur la jurisprudence, la Licra Rhône-Alpes souhaite proposer à la Ville de Lyon ainsi qu'à d'autres municipalités, d'intégrer une clause éthique dans les conventions de location de salles municipales passées entre elles et les sociétés prestataires bénéficiant d'une délégation de service public.

Cette clause permettrait aux municipalités et aux gestionnaires de refuser la location d'une salle à toute personne ayant été définitivement condamnée par la justice pour incitation à la haine raciale, négation de crimes contre l'humanité, propos et/ou actes homophobes, sexistes.

Cette initiative donnerait les moyens à la Licra Rhône-Alpes d'empêcher Dieudonné de se produire pour son prochain spectacle prévu en janvier 2010, au Transbordeur, salle qui est la seule en France à l'accueillir trois fois dans la même année.

• Patrick Kahn, Sarah Guipouy

Communiqué des élus lyonnais

« L'ensemble des groupes du conseil municipal de la ville de Lyon déplore la tenue du spectacle de M. Dieudonné M'Bala M'Bala, le 24 octobre prochain. Dans une agglomération qui fut capitale de la Résistance dans l'une des périodes les plus terribles de l'Histoire, où les valeurs humanistes et la lutte contre le racisme ont toujours été des préoccupations fortes, il est choquant d'avoir à accueillir toute personne qui, sous couvert d'humour et de création, défend des thèses négationnistes, en lien avec des partis politiques extrémistes et profère des injures raciales condamnables au regard de la loi, comme en témoigne le jugement du tribunal correctionnel de Paris.

La législation ne donne pas, à la Ville de Lyon, les moyens d'interdire ce spectacle, aussi les groupes politiques réaffirment que la plus grande vigilance doit être observée quant aux propos qui seront tenus durant le spectacle. La loi doit s'appliquer pleinement : si des propos racistes ou injurieux devaient être tenus, ces dérives devront faire l'objet de la plus ferme condamnation.

Les groupes politiques du conseil municipal renouvellent leur soutien aux associations qui se sont mobilisées ».

• Lyon, le 19 octobre 2009

Texte signé par :

PS, PC, Lyon Demain, Groupe Démocrates, GAEC, Les Verts, Lyon Démocrate Modem, UMP-Ensemble pour Lyon

¹ **Le Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits**, est une commission extra-municipale qui regroupe les associations lyonnaises de défense des droits : ACAT (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) ADH (Action pour La Dignité Humaine), Agir Ensemble pour les Droits De L'homme, ALPIL (Association Lyonnaise pour l'Insertion sociale par le Logement), AMNESTY INTERNATIONAL, ANPV (Association Nationale des Visiteurs de Prison), APGL (Association des Parents Gays et Lesbiens), ARTAG (Association Régionale des Tsiganes et de leurs Amis Gadjé), ASEMALC (Association Socio éducative des Maisons d'Arrêt de Lyon Corbas, ATD QUART MONDE, Barreau De Lyon, Chaire Lyonnaise Des Droits De L'homme, CIMADE, CLAUDA (Comite de Liaison et d'Action des Usagers des Administrations), COSI (Centre d'information et de solidarité avec l'Afrique) CROIX ROUGE Française, Divercité, Enfance et Partage, FCPE 69, Fédération des Centres Sociaux du Rhône, FOL (Fédération des Oeuvres Laïques du Rhône), FIJI RHÔNE ALPES (Femmes Informations Juridiques Internationales Rhône-Alpes), Fondation Abbé Pierre, FORUM REFUGIES, AFARA (Association France Algérie Rhône-Alpes), GIHP Rhône-Alpes (Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques Rhône-Alpes), HIPPOCAMPE, IDHL (Institut Des Droits De L'homme, ISM CORUM, L'autre Cercle Rhône-Alpes, Les Lyonnais, LICRA - Fédération Rhône-Alpes, Ligue des Droits De L'homme - Fédération du Rhône, Maison Du B'naï B'rith, Médecins du Monde, MRAP (MRAP - Fédération du Rhône, PEEP (Parents d'Elèves de l'Enseignement Public), Secours Catholique, UDAF DU RHONE (Unions Départementales des Associations Familiales), UNAFAM - RHONE (Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques).

Lettre d'un sympathisant de la LICRA à propos de l'affaire Dieudonné

Monsieur,

Je vous félicite pour votre intervention à propos de l'interdiction du spectacle de Monsieur Dieudonné à Lyon. L'attitude de l'humoriste ne me surprend pas car il m'est arrivé souvent de montrer à des africains la photo de mon grand-père, victime de l'Holocauste. Je reconnais que cela a surpris beaucoup de gens de voir un métisse parler des membres de sa famille victimes de l'Holocauste.

Le plus proche de mes parents, c'est mon grand-père qui a été déporté le 30 juin 1944 à Auschwitz. Une partie de ma famille a été décimée. J'ai un oncle qui a perdu la vie au camp d'internement de Drancy ; ma tante et leur petite fille ont été déportées à Auschwitz.

Je ne peux pas oublier les instants que j'ai passés auprès du frère aîné de ma grand-mère qui a été survivant du camp d'Auschwitz.

En Afrique Noire, sur la côte atlantique, des vieux canons pointés sur la mer me rappellent un autre triste souvenir car ils avaient été installés pour éloigner les bâtiments qui ne respectaient pas la date de l'abolition de l'esclavage. J'ai deux membres de ma famille qui sont partis. Certains parents ont dû abandonner leur village sur la Côte pour aller vivre à l'intérieur du pays dans la forêt du Mayombé. Je suis fier d'être né à Brazzaville (Congo) où a été créée la Croix de la Libération le 11/11/1940 par le Général de Gaulle. Cette récompense est pour les années de combat contre le nazisme.

Etre Juif, être Noir, mais toujours fier de ses racines. Il faut lutter, dénoncer toutes les formes de racisme, d'antisémitisme et de négationnisme.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Un front républicain, élus et associations contre la venue de Dieudonné à Lyon

(suite de la page 3)

En 2008, les associations antiracistes réagissent en diffusant déjà un tract "Lyon ne souhaite pas la bienvenue à Dieudonné"






Lyon, le 11 décembre 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon ne souhaite pas la bienvenue à Dieudonné

Mardi 14 octobre 2008, Dieudonné se produit au Palais de la Musique et des Congrès à Strasbourg. Morceaux choisis...

Le spectacle débute sur une allusion aux agressions antisémites dans le 19ème arrondissement de Paris. Dieudonné l'affirme « il vaut mieux porter une kippa pour se faire casser la gueule ». Il poursuit évoquant l'assassinat d'Ilan Halimi, qu'il qualifie de "panini bolognaise". Enfin viennent quelques saluts hitlériens sur scène, auxquels ne répondent que les "morts aux Juifs" entendus dans la salle. Dieudonné confond une fois de plus rire antisémite de la plus grande violence et rire comique. Auparavant, il était un humoriste. Aujourd'hui, pour l'ensemble de nos associations, institutions, et personnalités, Dieudonné ne fait plus rire du tout.

Il n'est pas le genre d'artistes qui à travers la liberté d'expression pourrait se jouer de quelques stéréotypes véhiculés par l'ensemble de la société. Non, Dieudonné tient pour vrai l'ensemble des images qu'il utilise, notamment à propos des Juifs. Ces poncifs qu'il véhicule au sein de ses sketches ou encore par ses prises de paroles hors des spectacles - et pour lesquels il a parfois été condamné - ne contribuent qu'à attiser la haine.

Il a franchi le Rubicon en n'hésitant pas à s'afficher avec des groupuscules de l'ultra droite, ou encore avec d'autres personnes issues de mouvements intégristes religieux. En Juillet 2008, celui qui se proclame bien souvent défenseur des minorités confie à Jean-Marie Le Pen l'honneur d'être le parrain de sa quatrième fille. Le 27 Septembre 2008, en adressant son soutien à Kemi Seba, condamné à plusieurs reprises notamment pour violence à caractère antisémite, il organise une conférence de presse au profit de l'ancien leader de la Tribu-KA au sein de son théâtre parisien.

N'en doutons pas: Le seul rire que provoque celui qui se réclame encore humoriste, n'est plus qu'un rire antisémite et communautariste : En instrumentalisant le conflit proche-oriental, il cherche à monter les communautés les unes contre les autres. Nous associations, institutions, personnalités, et partis politiques lyonnais, savons que le Vivre-Ensemble républicain est une longue tradition dans notre ville. Aussi nous déclarons que Dieudonné n'est pas le bienvenu à Lyon le 12 Décembre, ainsi que le reste de l'année.

Ne rien faire c'est encore laisser faire, et aller à son spectacle c'est cautionner le rire antisémite déployé.

Dieudonné condamné à 10 000 euros d'amende pour "injures" antisémites

L'humoriste Dieudonné a été condamné, mardi 27 octobre, à 10 000 euros d'amende par le tribunal correctionnel de Paris pour des propos sur la scène du Zénith lors de la remise du "prix de l'infréquentabilité" à l'historien révisionniste Robert Faurisson par un individu déguisé en déporté juif.

Un an de prison avec sursis et 10 000 euros d'amende avaient été requis à son encontre, le 22 septembre, par le procureur de la République Anne de Fontette. A l'audience, l'humoriste avait qualifié son geste d'"attentat humoristique" tout en tentant d'en relativiser la portée et en invoquant sa "liberté d'expression". Le tribunal a par ailleurs condamné Dieudonné M'Bala M'Bala à verser un euro au titre de dommages et intérêts à huit associations qui s'étaient portées partie civile et un total de 10 000 euros pour frais de justice à l'ensemble de ces associations.

Dans son jugement, le tribunal a estimé que Dieudonné s'était bien rendu coupable "d'injure publique"

envers des personnes d'origine ou de confession juive. Me Michael Ghnassia, avocat de SOS Racisme, s'est déclaré « *tout à fait satisfait de cette décision qui confirme que Dieudonné est un récidiviste de l'injure raciale.* » « *Cette énième condamnation montre que Dieudonné M'Bala M'Bala n'est pas un humoriste mais se cache derrière cette étiquette pour exprimer sa haine et le rejet de l'autre* », a ajouté l'association, dans un communiqué.

Déjà deux condamnations pour propos antisémites.

Pour Me Stéphane Lithli (Union des étudiants juifs de France), « *ce provocateur a ainsi été invité par le tribunal à réviser les fondements de son humour antisémite.* »

Deux condamnations pour propos antisémites ont déjà été prononcées à l'encontre de Dieudonné. La cour d'appel de Paris avait confirmé le 26 juin 2008 sa condamnation à 7 000 euros d'amende pour avoir assimilé en 2005 la mémoire de la Shoah à de la "pornographie

mémorielle". La cour d'appel l'avait condamné le 15 novembre 2007 à 5 000 euros d'amende pour avoir comparé en 2004 les "juifs" à des "négriers".

Dieudonné, 43 ans, s'est forgé l'image d'un provocateur professionnel adepte de déclarations choc sur la religion ou les juifs et se pose volontiers en redresseur de torts d'un pays qui occulterait son rôle dans l'esclavage et la traite des Noirs.

Plusieurs municipalités ont interdit ces dernières années ses représentations. Le parquet de Paris a ouvert le 4 juin 2009 une enquête préliminaire à l'encontre de l'humoriste pour injure antisémite dans une vidéo sur internet où il dénonce "le puissant lobby de youpins sionistes".

L'humoriste avait mené, pour les élections européennes du 7 juin 2009, une liste "anti-sioniste" qui avait réalisé le score moyen de 1,30 % en Ile-de-France, seule circonscription où elle se présentait. Le terroriste Carlos, emprisonné à la centrale de Poissy, lui avait alors apporté son soutien.

• Source : Le Monde, 27 octobre 2009

Audition de la Licra Rhône-Alpes par la mission parlementaire sur le port du voile intégral

Le 15 octobre dernier, à la Préfecture du Rhône, une délégation de la Licra Rhône-Alpes, composée de Roger Benguigui, Alain Jakubowicz, Annette Bloch et Abdelaziz Dahhassi, a été auditionnée par la Mission Parlementaire, présidée par André Gerin, Député du Rhône.

Si pour André Gerin, la Mission Parlementaire doit « *déboucher sur des préconisations, elle n'a jamais eu comme préalable d'établir une loi sur le voile intégral, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas.* ».

Les délégués de la LICRA Rhône-Alpes ont tenu à faire part de leurs positions :

Si la LICRA est convaincue que le voile intégral constitue « *une atteinte plurielle* » au Vivre ensemble, elle pense toutefois que le débat et ses résultantes ne doivent pas s'enfermer à double tour dans un démêlé binaire et souvent démagogique résumé à « *acceptation ou interdiction du port du voile intégral* ». Il faut quitter le "circonstanciel" pour s'inscrire dans l'"universel".

Pour la LICRA, la question soulevée par la Mission d'information parlementaire sur la pratique du port du voile intégral en France est plus large que son intitulé n'y prétend. Elle interroge très clairement notre société sur la multiplication des signes ostensibles et sectaires dans l'espace citoyen. Elle interpelle la République sur ce qu'elle est en droit d'accepter au nom des principes qui sont les siens inscrits dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, dans le

Préambule de la Constitution de 1946, et dans l'ensemble des textes internationaux que la France a ratifiés.

A ce titre, la LICRA encourage la République Française et ses représentants à élaborer un principe législatif qui interdirait sur son territoire « *tout comportement en société qui serait incompatible avec les valeurs essentielles de la communauté française* ».

Ce nouveau principe législatif doit réussir le tour de force d'être à la fois un texte de combat réaffirmant et imposant le respect des principes de la République comme dénominateur commun et une loi d'apaisement œuvrant à la conciliation du Vivre ensemble et du pluralisme dans la Cité.

Soulignant qu'il ne fallait « *pas tomber dans le piège du débat sur la religion* », Alain Jakubowicz, a estimé que le voile intégral « *n'était plus exceptionnel et marginal* » en France.

« *Aujourd'hui le voile intégral n'est pas contraire à l'ordre public* », a toutefois observé notre avocat.

« *Il est clair que c'est un défi lancé à la République et le signal de l'ordre de l'interdit doit être extrêmement fort* », a-t-il dit, soulignant qu'« *une loi prise contre le monde musulman ne serait pas acceptable* ».

Les membres de la mission parlementaire ont été attentifs aux positions exposées par les délégués de la Licra sur le port de la burqa (voir le site internet de la LICRA : licra.org).

• RB - GB

A propos de nos interventions en collèges et lycées

Une fiche expliquant nos méthodes et nos objectifs d'intervention est remise aux professeurs, lors des rencontres préalables avec les équipes pédagogiques :

Qui est la Licra ? Que fait-elle ?

→ **Ce que nous vous proposons :** des actions de prévention d'éducation à la citoyenneté, en application de la Convention passée avec le Ministre de l'Éducation Nationale.

→ **Notre objectif :** parler avec les élèves du racisme et de l'antisémitisme, et de leur expression : les faire s'exprimer et réfléchir à ces questions, à partir de leurs propres expériences ou témoignages... déconstruire les préjugés, que peuvent-ils pour lutter contre ce fléau? Semer des graines de tolérance ...

→ **Notre méthode :** instaurer un dialogue avec les élèves ; nous demandons aux professeurs de disposer de deux heures par intervention, pour une classe à la fois, en présence du professeur impliqué. Nous intervenons à 2. Nous montrons un document vidéo dont le rôle est de faciliter la prise de parole, amorcer le débat.

→ **Nos supports vidéo :** trois supports sont actuellement utilisés; le choix est adapté à la classe : "La Mosquée de Paris, une résistance oubliée", "Les oubliés de l'histoire, la Main d'Œuvre Immigrée", et "12 regards sur le racisme au quotidien".

→ **Les meilleures conditions :** l'impact de notre intervention sera d'autant plus fort et riche que le professeur aura

préparé les élèves. Nous pouvons également intervenir à la demande d'un établissement, selon des modalités à trouver avec l'équipe pédagogique lorsqu'une situation de crise se présente.

→ **Conditions financières de nos interventions :** l'Etat, la Région et le Conseil Général soutiennent financièrement les actions de la Licra Rhône-Alpes. Les intervenants sont bénévoles et nos interventions, gratuites.

Nous apprécions que les établissements scolaires adhèrent à la Licra. Cela constitue un fort soutien et un encouragement pour notre action.

Depuis plusieurs années, des collèges et lycées qui nous ont sollicités pour des interventions renouvellent leur confiance en adhérant à la Licra.

Ce qu'ont dit des intervenants bénévoles sur le déroulement de l'intervention, la qualité des échanges, l'ambiance...

• Lycée

JMJ... : classe de 1^{re} Bac Pro. Secrétariat, 23 filles :

« *Intervention agréable, très "femme" et efficace : bon niveau d'élèves, réfléchies et mûres...*

« *Ont été abordés : racisme, préjugés, généralisation... Une journée sans cours et 17 élèves présentes sur 23, un beau score dit le professeur ! Élèves attentives, qui posent des questions.* »

Remarque de l'accompagnant : « *J'espère que l'exposé de G. sur le racisme aura le même impact sur ces jeunes filles que sur moi, car il a réveillé ma conscience : Quel regard, je pose sur les étrangers en France ? Quelles solutions trouver pour améliorer mutuellement nos rapports ? Ce point devrait être débattu avec les jeunes, au-delà de l'analyse proposée par G. en heure supplémentaire* ».

NB : questions posées par des élèves :

« *Pourquoi Hitler s'en est pris aux juifs et pas aux arabes ?* »

« *Pourquoi ce fait (La Mosquée de Paris) est-il méconnu ?* »

• GBC, DR.

• Lycée S... : classe de 15 jeunes en formation :

« *L'intervention s'est déroulée dans le calme avec des prises de paroles bien organisées, dans une ambiance d'écoute respectueuse de la parole de chacun. La participation des élèves est au départ assez timide (est-ce la présence des adultes ?), puis la classe s'anime après l'exposé d'un exemple concret de racisme (le vol du portable) et surtout après la visualisation du film "Petits riens". L'échange devient alors plus dynamique, plus actif, où élèves et adultes racontent leurs expériences, exposent leurs réflexions, leurs points de vue. L'impression générale de cette intervention est celle d'un échange de qualité, propice à la réflexion "citoyenne" et qui s'adresse à des jeunes déjà sensibilisés au problème des discriminations et du racisme.* »

• AB-EB JS

• Collège P... : classe de 5^e, 24 élèves :

« *Elèves attentifs aux petits films... une bonne participation au débat ; n'hésitent pas à poser des questions. C'est quoi l'antisémitisme ? Intéressés par la question des origines de l'antisémitisme; un élève : Jésus était donc juif ! La professeur de musique est bien présente dans le débat, bien impliquée dans cette action d'éducation à la citoyenneté ; avait préparé les élèves à la définition de mots et avait engagé un travail avec eux sur une chanson à partir de l'affiche de la Licra "Ton christ est juif".*

Des confusions exprimées par les élèves sur race, origine, religion, nationalité... Un témoignage exprimé par un élève de couleur "métis" sur le racisme qu'il subit à l'extérieur du collège ; il dit qu'il se sent rejeté, ne comprend pas pourquoi, que ça lui fait mal, revendique qu'il est comme tout le monde; les élèves expriment leur soutien envers lui. Comment réagir aux injures racistes : pour certains élèves "je frappe", pour d'autres "en parler à d'autres personnes, aux parents" Réponses pertinentes à la question : "que pouvez vous faire contre le racisme ?" »

• GB-JK

Des professeurs donnent leur avis

Un questionnaire «évaluation-qualité» est remis aux professeurs

Votre avis sur les films vidéo utilisés ? Les questions des élèves qui vous ont le plus marqués ? Les réponses des élèves qui vous ont le plus marqués ? Les réponses des bénévoles de la Licra qui vous ont le plus marqués ? Quelles suites avez-vous pu donner à ce débat ? Avez-vous perçu un décalage entre vos attentes et le déroulement de l'intervention ? Critiques qui nous permettraient d'améliorer nos interventions ? Vos remarques, critiques, suggestions ?

→ LP. C.... Professeur d'histoire-géographie, classes de 2° CAP :
« Réponses de bénévoles : un grand sens pédagogique et la bienveillance envers les élèves et les professeurs.
Remarques : il serait intéressant peut-être d'insister sur le racisme envers les handicapés et l'homophobie, car c'est un danger latent dans nos publics d'élèves ».

→ Collège B.... Professeur d'histoire-géographie, classe de 5° :
« L'intervention de la Licra s'intègre dans les séances d'éducation civique sur les thèmes : l'égalité devant la loi, la lutte contre les discriminations, le refus du racisme et du sexisme, la prise en compte du handicap dans la législation française.
Après l'intervention, on prolonge la réflexion sur la dignité de la personne... Les élèves avaient beaucoup de questions à poser... sur les sans-papiers et le Front National. Pourquoi ce parti politique est-il permis en France ?
Les réponses étaient très satisfaisantes.
Les élèves avaient du mal à citer les préjugés, ce qui est plutôt bon signe !
Les réponses des bénévoles : claires et précises avec des mots simples, accessibles à tous. Le fait d'être deux rend l'intervention très dynamique.
L'intervention était bien structurée.
Quelles suites aux débats ? Nous avons consacré 15 minutes le lendemain pour faire le bilan de cette intervention. Ils ont été très intéressés et ce qui les a accrochés le plus, ce sont les cas concrets.
Deux heures, c'est passé vite ! ».

→ Collège P.... Professeur d'histoire-géographie, classe 5° :
« une élève a parlé de ses origines.
Les réponses des bénévoles de la Licra : approche très intéressante pour les préjugés et sur la généralisation. Très bonne maîtrise du sujet par les intervenants qui se mettent bien à la portée des enfants de 5° ».

→ Collège C.F. ...Professeur d'histoire-géo, classes de 5° :
« Films à portée des élèves (12 regards sur le racisme au quotidien), leur permettant de réfléchir à partir de faits concrets. Réponses des bénévoles : exposés clairs et vivants.
Les élèves ont été intéressés et plutôt enthousiastes ».

→ Lycée P. S.... Professeur, classe d'élèves en formation :
« Questions nombreuses, groupe mature, intéressé, très à l'écoute. Les élèves ont vu le danger de généralisation (préjugés). Réponses des bénévoles sur le caractère spécifique des insultes racistes (qui atteignent tout un peuple), réponses toujours posées, calmes...
Intervention de qualité.
Des interventions intéressantes de la part des élèves, un échange de qualité avec les intervenants ; bilan positif. »

→ Lycée P. F. ...Professeur d'histoire-géographie, classes BEP :
« Les élèves voulaient aborder le thème du racisme. Tous les élèves ont été satisfaits de l'intervention (hors un qui pense déjà tout savoir, et n'avoir rien appris).
Qualité du contact avec les élèves très appréciée (plus sereins, moins agressifs, à l'écoute).
Interactivité positive.
Merci beaucoup de votre collaboration. Ces jeunes, les jeunes en général d'ailleurs, sont à l'âge où ils ont des préjugés, mais encore à l'âge où les valeurs s'élaborent. Ils sont intéressés par la diversité des activités de la Licra. Les interventions conservent toute leur pertinence. »

→ Lycée S.... Professeur d'histoire-géo, classes de 1° et 2° :
« Questions importantes des élèves sur l'attitude de la Licra pendant la 2° guerre mondiale et la gravité du racisme quand il y a sanction pour quelqu'un qui a perpétré coups et blessures et propos racistes.
Pas de décalage entre les attentes et le déroulement de l'intervention, plutôt agréablement surprise car les questions des élèves étaient diverses, importantes.
• A la lecture des fiches des élèves, je trouve le bilan nettement positif... et la qualité d'écoute pendant les deux heures en atteste.
• Un élève a livré une expérience personnelle vécue en classe. Très bien sur la notion de préjugés. Suite donnée au débat : on va re-exploiter (tout cela) en ECJS. »

Éducation à la citoyenneté dans les collèges, lycées et CAE, un bilan positif pour 2008-2009

L'action de prévention éducation, première action de la LICRA Rhône-Alpes, s'est poursuivie en 2008-2009, par les interventions en Collèges, Lycées d'Enseignement Général et Professionnel, Centres d'Action Educatifs dans le Rhône, l'Isère et Loire et 2 nouveaux départements l'Ain et la Savoie, grâce à 10 intervenants et 22 accompagnants, réguliers ou occasionnels, tous bénévoles.

Le nombre d'interventions en hausse (dans 182 classes et pour plus de 4 200 élèves) a confirmé les besoins grandissants des éducateurs dans leur lutte contre le racisme, l'antisémitisme et pour le "Mieux Vivre ensemble". L'écho positif de nos pratiques face aux élèves constitue un autre facteur de

multiplication de nos interventions. La même action en direction des écoles Primaires n'a pas été renouvelée, faute de soutien politique pour l'instant, mais reste un objectif pour 2009/2010.

Les liens déjà tissés - remise annuelle de notre bilan quantitatif et qualitatif, Prix Gilbert Dru, participation à la réunion Bassin Lyon Sud-Est - se sont encore resserrés avec le Rectorat; des médiations entre les instances, Inspecteur d'Académie et Proviseur de Vie scolaire, et parents d'élèves ont eu lieu. Pour la première fois, la Commission Education, qui avait assuré une formation de ses intervenants par des professionnels en 2007-2008, a élaboré un module de transfert d'expérience, et proposé des journées "Information et Pratiques" à la Section Licra de



Au Lycée Champagnat, les élèves de Terminales confectionne une affiche en fin d'intervention de Georges et Sylviane.

Nantes et diverses sections de la région Rhône-Alpes.

La recrudescence nette et sans retenue des préjugés antisémites, parfois en relation avec l'exacerbation du conflit du Proche-Orient, les préjugés négatifs contre les Arabes, les ressentis de racisme anti-blanc ainsi que la banalisation du langage raciste "pour s'amuser", restent notre espace de combat, bien relayé par l'implication de plus en plus accrue des enseignants. Dénoncer ne suffit pas : la compréhension que le racisme et le rejet de l'autre sont en soi, prêts à se développer, est primordiale. De même, semer la graine de la conviction qu'on peut agir sur soi et avec les autres pour lutter dans notre quotidien est essentiel.

• Geneviève Blanchet-Cohen



Intervention dans une classe de 1^{er} BEP au lycée Guimard avec Geneviève.

Lancement du prix Gilbert DRU 2010

La Licra Rhône-Alpes a adressé à tous les collèges et lycées du Rhône, une lettre les informant du lancement du prix Gilbert DRU 2010.

Ce prix, en partenariat avec le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, CHRD, et l'Inspection Académique du Rhône, est destiné à récompenser les travaux des élèves d'un établissement scolaire ou une action concrète sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, pour la tolérance. Les projets peuvent revêtir toutes formes d'expression : rapport écrit, pièce de théâtre, reportage photographique, action concrète (action

humanitaire), film, cd...

Ces actions doivent être accompagnées par les professeurs intéressés.

Rappel : le prix Gilbert Dru 2009 a été décerné à 2 classes de 3^e du collège René Cassin de Corbas pour la réalisation d'une BD sur le massacre de Tirailleurs sénégalais, en juin 1940, à Chasselay.

Délai de transmission des projets à la Licra Fédération Rhône-Alpes : 17 mai 2010.



«Vivre ensemble» dans les cantines scolaires de la Ville de Lyon

Un an après... une évaluation positive de l'action

Depuis plusieurs années, la Ville de Lyon se trouvait confrontée à une situation problématique dans les cantines scolaires : certaines familles refusaient, pour des raisons religieuses ou philosophiques, que leurs enfants mangent de la viande à la cantine de l'école primaire.

Pour faire face à ces demandes particulières, les personnels des cantines ne pouvaient que s'appuyer sur des recommandations obsolètes et inadaptées ; ils étaient contraints de traiter les situations au cas par cas, ce qui engendrait parfois des tensions tant de leur côté que de celui des familles insatisfaites.

Dans ce contexte de plus en plus difficile, en 2007, la Municipalité de Lyon a décidé de solliciter la Licra Rhône-Alpes, en la personne de Patrick Kahn, pour mettre en place un groupe de réflexion sur ce sujet. Nous avons alors proposé de mettre en place aux côtés d'Yves Fournel, Adjoint au Maire, chargé des cantines, une instance de concertation citoyenne avec tous les représentants des associations et des cultes intéressés par ce problème.

Ont participé : le Président de la Fédération protestante, le Recteur de la Grande Mosquée de Lyon, le Président du Conseil Régional du Culte Musulman Rhône-Alpes, le Grand Rabbín régional, le Président du Consistoire israélite de Rhône-Alpes, le représentant du Cardinal Barbarin, le Président de la Communauté Juive Libérale de Lyon, le représentant du culte arménien, la Présidente de l'Association Dogen Sangha (pratique bouddhiste), le Président du MRAP, le Président de la LICRA Rhône-Alpes, la Présidente de la Fédération du Rhône de la LDH, le Directeur de SOS Racisme Rhône, le Président de la Fédération des Œuvres laïques, un représentant de l'Union des Associations de Familles laïques, les Présidents de l'AFCEP et de l'APEP (Fédérations de Parents d'élèves) ainsi que les responsables techniques de la Ville en charge de la restauration scolaire.

Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises dans un climat apaisé, respectueux et riche en débats.

Six principes ont présidé à son fonctionnement :

- rechercher des solutions dans l'intérêt des enfants,
- toute solution proposée devait fédérer et engager l'ensemble des membres
- toute solution proposée devait respecter les principes fondateurs de laïcité et devait pouvoir répondre à toutes demandes, qu'elles soient d'ordre religieux ou philosophique
- toute solution proposée devait respecter les équilibres alimentaires
- le groupe était conçu comme une force de proposition et la décision finale revenait à l'exécutif municipal.
- si une solution était retenue par la Ville, celle-ci s'engageait à en communiquer les résultats.

Très rapidement, les participants se sont accordés sur l'intégration dans les propositions de repas faites aux familles d'un menu complet sans viande, composé d'un hors-d'œuvre, d'un plat riche en



protéines (poisson, œufs, préparations à base de soja), d'un accompagnement (légume vert ou féculent), d'un fromage et d'un dessert.

Dans le même souci de l'intérêt des enfants, les participants ont formulé deux propositions complémentaires à la Mairie de Lyon :

- le développement des produits de qualité, Bio et/ou des producteurs locaux,
- un programme pluriannuel d'insonorisation des cantines, pour que ces temps de repas soient des moments de détente pour les enfants.

L'esprit qui a animé les participants pendant tous les travaux a été de ne pas favoriser ou traiter de manière différenciée telle ou telle religion ou tel ou tel mouvement philosophique. Cette idée d'un repas équilibré sans viande s'inscrivait pleinement dans cette

perspective et se conformait aux principes précités. La Ville a adopté cette proposition et communiqué sur son choix auprès des Lyonnais.

La mesure n'a pu être mise en œuvre qu'à partir de la rentrée scolaire 2008, du fait d'un délai nécessaire pour renégocier les termes du marché avec la société prestataire pour la fourniture des repas retenue par la Ville de Lyon.

Un an après, et conformément aux engagements pris, Monsieur Yves Fournel a réuni de nouveau l'ensemble des membres du groupe pour lui présenter un bilan de cette action.

Il apparaît que cette nouvelle offre d'un repas sans viande, qui attire de nouveaux enfants, est manifestement un succès.

Mille élèves, qui ne déjeunaient plus à la cantine, y sont revenus depuis l'introduction dans les menus proposés de ce repas complet sans viande. Une formule mixte incluant repas classique et sans viande, en alternance sur 5 cycles dans l'année, est également possible.

Seule contrainte pour les familles, inscrire leurs enfants à la cantine avant les vacances d'été, sans attendre la rentrée, afin que chaque restaurant puisse prévoir la répartition entre menus classiques et menus sans viande.

Le choix laissé aux parents entre trois formules de repas contribue à faire oublier le lien entre la préférence pour tel ou tel type de menu et

l'appartenance à une obéissance religieuse ou philosophique ; ceci participe concrètement à la lutte contre les discriminations.

Cette réussite démontre qu'une concertation citoyenne intégrant l'ensemble des composantes de la société permet de prendre en compte toutes les demandes, d'ordre religieux et/ou philosophique, tout en respectant les principes de laïcité auxquels nous sommes farouchement attachés.

De nombreuses villes se sont rapprochées de la Municipalité lyonnaise ou de la Licra pour s'inspirer de la méthode initiée. Pour répondre à ces sollicitations, la Ville de Lyon a décidé d'éditer un document de référence sur la démarche et ses résultats.

• Patrick Kahn

Maîtriser notre développement

Un an après notre premier séminaire d'octobre 2008, sur le thème "Comment maîtriser notre développement ?"; les bénévoles actifs de notre Fédération se sont retrouvés, le 18 Octobre 2009, dans les locaux du CLRD, pour une nouvelle journée d'échanges.

Avec l'aide, à nouveau, de Gilles Chabré, consultant extérieur expérimenté, ce deuxième séminaire s'est déroulé en 3 temps :

- Quel bilan depuis le dernier séminaire ?
- Quelles priorités se dégagent aujourd'hui pour 2010 ?
- Quelle est notre vision de la Licra Rhône-Alpes à 5 ans ?

Sur les 3 défis que nous avons décidés de relever en octobre 2008, nous avons constaté que tous les groupes s'étaient mis au travail et avaient mis en œuvre des actions.

A des niveaux différents, certains ont achevé leurs travaux, d'autres ont avancé.

Tout au long des échanges et en écoutant les comptes-rendus de deux groupes de travail, nous avons été frappés par la convergence des constats, par la similitude des propositions, par la concordance des priorités d'action, et par la perspective commune qui se dégage de notre vision de la Licra dans 5 ans.

Quel est l'état d'avancement des trois défis ?

• Pour développer et valoriser le maillage régional, trois actions avaient été retenues : créer une commission régionale pour effectuer un état des lieux qui permettrait de déboucher sur

un plan d'action, aider, assister et transférer les savoir-faire aux autres sections.

Des contacts ont été établis dans ce sens avec les sections de Roanne, Romans/Drôme, St Etienne, Thonon, Grenoble et Montbrison. Nous avons favorisé les initiatives des sections de la région par différentes aides; elles se sont associées à nos stages de formation et nous leur avons fait une place dans notre bulletin régional. Il reste à rendre nos échanges plus réguliers, et faire avancer le projet de créer un «réseau de correspondants» dans les départements, où la Licra n'a pas encore de section.

• Pour maîtriser notre développement et structurer nos méthodes de décision, nous avons besoin de renforcer la cohérence et les méthodes de nos actions.

Un groupe de travail s'est mis en place sur ce sujet; il a constaté des améliorations dans notre fonctionnement : la tenue régulière des réunions du bureau avec diffusion rapide de comptes-rendus, une organisation et un travail constructif en commissions : éducation, sport, exposition, prix Gilbert Dru, communication, formation continue en entreprise. Un arbitrage de toute initiative par le Bureau, avant lancement d'une action, a permis d'étendre nos champs d'action tout en préservant une cohérence. Une actualisation des statuts de la Fédération Rhône-Alpes est à l'étude. Une procédure écrite pour le fonctionnement des groupes projets, ainsi que l'amélioration de la communication en interne, sont à l'étude.

• Nous avons également prévu de met-

tre en place une démarche de groupe projet pour définir les conditions d'une réponse en matière de formation continue en entreprise sur les thématiques du racisme. Un groupe de travail s'est mis en place, une méthodologie a été retenue, une plaquette a été éditée. Une première mission de formation devrait nous être confiée.

• Le recrutement d'une secrétaire administrative, bénévole ou salariée, est à l'étude.

Pour faire coïncider l'image de la Licra avec la réalité, trois actions avaient été retenues :

• Réaliser une étude extérieure de l'image de la Licra Rhône-Alpes : la première phase d'enquête a été lancée et les premiers résultats ont été présentés en décembre 2009.

• Définir un plan de communication avec de nouveaux outils : un comité de rédaction s'est mis en place début 2009 avec pour objectif de plus et mieux communiquer, notamment en éditant un plus grand nombre de bulletins d'information dans l'année. La parution des Brèves, le dernier Bulletin n°17 sont une avancée. Nos actions sont désormais bien visibles dans le bulletin de la Licra nationale, Le Droit de Vivre, ainsi que sur le site internet Licra.org.

En outre, un groupe de travail s'est penché sur l'événementiel extra-Licra ; des interventions sont régulièrement organisées dans des réseaux proches comme le Collectif Reconnaissance, le CLRD, le CHR.D...

• Un porte-parole de la Licra Rhône-Alpes a été nommé : Patrick Kahn assure cette fonction.

Après ce bilan positif, cinq pistes d'actions prioritaires ont été définies pour 2010 :

• Recruter des bénévoles actifs : une commission devrait être créée à cet effet.

• poursuivre et développer nos projets de communication : faire avancer la mise en place du comité d'honneur, envisager un événement phare, relancer la rencontre entre anciens et nouveaux adhérents pour le recrutement d'adhérents actifs, à l'exemple de ce qui avait été réalisé en 2008, opérer un déploiement du côté des nouvelles technologies.

• Imaginer de nouveaux modes de coopéra-



Les participants au Séminaire en octobre 2008, avec notre animateur Gilles Chabré.



Un an après, les échanges continuent entre les bénévoles actifs lors du séminaire d'octobre 2009, avec Gilles Chabré, dans la salle mis à notre disposition par le CLRD.

tion : Les interventions dans les établissements scolaires impliquent la présence de bénévoles; pour le sport, le secrétariat... nous pourrions envisager de nouveaux modes de coopération.

• **Travailler sur la méthodologie** pour développer le réseau régional et mettre en œuvre ce développement afin de trouver des relais à nos actions. La création d'une équipe développement

régional pourrait être envisagée.

• **Améliorer l'accueil des plaignants** : il apparaît nécessaire de créer une commission juridique locale qui soit notamment un lieu de réflexion sur les solutions à apporter, sur les suites à donner à certaines affaires, avec l'aide d'un réseau d'avocats bénévoles...

Notre vision pour la Licra Rhône-Alpes de demain : une Association de référence, indépendante, dans le combat contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, une association laïque et républicaine qui coopère avec les associations qui luttent contre toute forme de discriminations. Pour cela, nous devons utiliser les outils modernes de communication, pour faire coïncider l'image de la Licra avec sa réalité, tout en poursuivant le travail engagé sur les outils actuels (Bulletin, Brèves, Droit de Vivre, Radios...).

• Annette Bloch et Georges Bouanha

Le regard de Gilles Chabré



« Le bureau de la LICRA Rhône-Alpes m'a sollicité à deux reprises pour animer un séminaire. Il m'a été demandé en 2008 d'aider à formuler les trois défis majeurs auxquels la LICRA est confrontée pour proposer les actions susceptibles de répondre aux défis. Pour chaque action un "pilote" avait été désigné. C'est lui qui devait coordonner la mise en œuvre

concrète des actions à mettre en œuvre au cours de l'année 2009.

Et, en 2009, le séminaire a porté sur deux volets :

- le bilan des actions conduites depuis le précédent séminaire.
- une réflexion anticipatrice sur ce que pourrait être, demain, le fonctionnement de la LICRA Rhône-Alpes.

Outre ces aspects de contenu et de méthodes, je voudrais évoquer ce que je retiens de ces deux séances de travail.

Etre disponible au réel tel qu'il se présente.

Je ne connaissais pas la LICRA ou si peu. Un ami adhérent, militant convaincu et convaincant m'avait évoqué les actions conduites dans les écoles et dans l'univers foot-balistique. J'avais trouvé ces initiatives particulièrement pertinentes et courageuses. Certes, le site web de la LICRA ne m'était pas inconnu, démarche professionnelle oblige ! Mais, j'en conviens, les informations objectives en ma possession étaient maigres. Lorsque j'interviens, j'essaie de connaître l'organisation qui me sollicite, mais je ne cherche pas à en avoir une appréhension encyclopédique. Fils de la terre, j'ai besoin de ressentir les hommes et les femmes avec lesquels je vais travailler. Et, pour cela, j'essaie de me rendre disponible au réel tel que je le perçois vibrer. Des vibrations fraternelles.

Ce que j'ai ressenti, quasi instantanément, c'est la fraternité entre les participants. Nous étions dimanche et tous et toutes manifestaient une joie réelle à se retrouver. Les attitudes et comportements ne trompaient pas. Fraternité incarnée dans une mémoire collective, socle d'un regard sur le monde et sur les hommes inscrit dans une chaîne d'union inaccessible au profane.

Appartenir à une communauté de destin aussi tragique confère une identité singulière. L'histoire commune et semblable des uns et des autres sublime les désaccords dans une indispensable fraternité de survie.

Ces vibrations fraternelles ne sont pas une construction intellectuelle. Elles sont palpables et irradient le groupe.

Une intelligence collective rare

Faire accoucher un groupe est toujours un défi et relève d'une alchimie particulière qui ne se résume pas à la seule compétence du tiers extérieur. Les membres du groupe doivent partager le même souci de l'efficacité collective. Alors, bien évidemment, une certaine façon de faire facilite les échanges et une production collective de qualité. Mais, il est relativement rare de parvenir à un niveau d'écoute et d'échanges argumentés aussi pertinents. Les points de vue s'affrontent et s'expriment de façon vive et passionnée. C'est ce qui rend le débat passionnant. Ce qui est surprenant c'est l'absence de crispations négatives pourtant si fréquentes au cours de séances de travail comme celles-ci.

Il se dégage toujours une sorte de conspiration des convergences. Les solutions trouvées et adoptées s'enrichissent des différences sans aboutir à un consensus mou, souvent dramatique. Les interactions entre les participants produisent là une intelligence collective qui est bien autre chose qu'un artifice sémantique.

Une volonté farouche

La LICRA n'est pas un gadget, une antichambre d'arrivistes non avoués. Elle est un objet fédérateur, un objet médiateur par lequel des valeurs, des finalités, un sens sont défendus.

A l'évidence, un corps de doctrine très solide est installé et partagé. Il constitue la colonne vertébrale du combat et le justifie. La force provient de ce passé qui a pétri une identité à nulle autre pareille. Le combat d'hier est celui d'aujourd'hui. Aucune rupture symbolique, la bête immonde est traquée dans tous les recoins quels que soient les masques dont elle se pare. Cette volonté farouche s'incarne verticalement car elle puise dans les racines pour aspirer l'élan vital qui donne des ailes.

On m'avait demandé de livrer un regard extérieur. Il n'a aucune prétention à l'objectivité. Il revendique même une certaine subjectivité. La connaissance que j'ai de la LICRA n'est pas suffisante pour écrire autre chose qu'un ensemble d'impressions, de ressentis, d'observations exprimées sans doute de façon fort maladroite. »

• 3/11/2009, Gilles Chabré

Rencontre débat à Lyon avec les 4 candidats à la Présidence de la LICRA



Plus de 120 personnes venues assister aux débats avec les 4 candidats.

Un nouveau Président de la LICRA doit être élu lors d'un Congrès prévu fin janvier 2010 à Paris, pour un mandat de trois ans, renouvelable deux fois. L'enjeu de cette élection est important pour la suite de notre combat contre le racisme et l'antisémitisme.

La vitalité de notre association et nos efforts pour un fonctionnement démocratique font que quatre candidats se présentent à la succession de Patrick Gaubert, notre actuel président, qui arrive au terme de ses mandats : Martine Benayoun, Philippe Benassaya, Alain Jakubowicz et Gérard Unger.

Ces candidats ont des projets, des programmes et des engagements qui dessinent leur vision future de la Licra. Cette élection nous donne l'occasion d'avoir un débat passionnant que nous avons souhaité élargir à nos sympathi-

sants et nos partenaires.

La Licra Rhône-Alpes a donc invité ces quatre candidats à participer à une rencontre débat pour présenter leur programme, leurs projets et répondre aux questions.

Celle-ci a eu lieu le mardi 20 octobre 2009 de 20h à 22h15 dans la salle du Conseil de la Communauté Urbaine du Grand Lyon, en présence de Patrick Gaubert, Président de la Licra et de Richard Séréro, Secrétaire général.

Notre Fédération s'est fortement mobilisée pour organiser cet événement public. Afin de respecter l'impartialité envers les candidats, l'animation et l'organisation de la soirée avaient été confiées à un professionnel expérimenté, Gilles Chabré.

Des questions avaient été préparées pour leur permettre de présenter de façon vivante leurs priorités :

- Vous postulez la présidence de la Licra, quelle est votre vision de la Licra dans cinq ans ?

- On dit qu'il y a une montée des communautarismes ? Qu'en pensez-vous ?

- Dans Licra, il y a Racisme et Antisémitisme : comment vous situez vous vis-à-vis de ces deux termes ?

Le choix de la salle du Conseil du Grand Lyon a permis de témoigner de l'importance de cette élection.

Devant une assistance de plus de 120 personnes, les quatre candidats ont pu se présenter, exposer leur programme et répondre aux questions des adhérents et sympathisants de notre Fédération.

La soirée a été d'une grande qualité. Elle a permis de découvrir des personnalités et des projets pour la Licra.

• Georges Bouanha



Les 4 candidats à l'élection de la Présidence de la Licra en janvier 2010. De gauche à droite : Philippe Benassaya, Martine Benayoun, Alain Jakubowicz et Gérard Unger.



Georges Kepénékian, Adjoint au Maire de Lyon, à la culture, au patrimoine et aux droits des citoyens.



Richard Séréro, Secrétaire Général national, intervient sur les modifications demandées par la Licra sur les nouveaux fichiers de renseignements qui remplaceront "Edwidge".



Dounia Besson, Vice-présidente de la Communauté Urbaine de Lyon, prononçant un discours de bienvenue.



Patrick Gaubert, Président de la LICRA, prononce un discours d'ouverture des débats.



L'accueil des invités par **Geneviève** et **Sarah** dans le hall de la Communauté Urbaine du Grand Lyon.



Geneviève Blanchet interpelle les candidats sur leur indépendance par rapport aux partis politiques.



Alain David, Secrétaire de la Section de Dijon, pose une question sur la disponibilité des candidats.



Eric Gerbe pose une question sur l'intervention de la LICRA dans l'affaire Hortefeux.



Gilles Chabré, l'animateur des débats avec **Annette Bloch** Secrétaire Générale de la Fédération.



Une militante de l'association des Femmes pour la Paix interroge les candidats sur l'image de la Licra, association considérée comme "juive".

Un grand merci à Yves-Alain Story pour ce beau reportage photographique.

Quinze ans d'existence de l'association Tibérius Claudius

Agir en justice pour défendre le droit des étrangers.



Lors de sa création, les premiers membres constataient de nombreuses aberrations dans le droit des étrangers :

- les parents d'enfants français pouvaient être expulsés !
- pour obtenir le versement de sa retraite, un travailleur étranger, retourné dans son pays, devait se présenter au guichet en France, sans pouvoir mandater un représentant !
- des déboutés du droit d'asile, ne devant pas être expulsés pour des raisons humanitaires ou logistiques, étaient laissés sans droit ni titre !
- une diversité des difficultés rencontrées sur la situation des étrangers,
- un imbroglio administratif, savamment entretenu, entre l'antériorité de l'arrivée en France, la situation familiale, celle relative au travail, les raisons de la première arrivée en France, la situation judiciaire, les accords bilatéraux rendant le séjour continuellement aléatoire.



« Ces fragments de bronze, exposés au Musée gallo-romain de Fourvière à Lyon, reproduisent une partie du discours tenu devant le Sénat de Rome, en l'an 48, par l'empereur Claude, pour obtenir, au bénéfice des citoyens de la Gaule chevelue, le droit d'accéder au Sénat et aux fonctions de la carrière sénatoriale. »

Dictionnaire historique de Lyon,
Mai 2009

Pour toutes ces raisons, la plupart du temps, l'étranger se retrouvait seul devant les administrations ; dans ces conditions le combat pour faire valoir ses droits n'était pas équitable.

Les associations d'accueil et de défense des étrangers, ou les services sociaux spécialisés, s'efforçaient de défendre pied à pied chaque étranger dont le "dossier" était défendable auprès des services préfectoraux, afin d'obtenir un titre de séjour, ou bien un regroupement familial, un droit au travail, une prestation sociale...

Beaucoup de ces intervenants étaient insatisfaits de ce système fondé sur le bon vouloir de ceux qui sont détenteurs du pouvoir régalien de l'État.

Face à cette situation, des comités de soutien autour d'un étranger, ou d'une famille étrangère, se sont multipliés pour créer un rapport de force moins déséquilibré, organisé peu à peu autour de RESF.

Ceci a fait apparaître clairement qu'une voie était très peu pratiquée, celle du droit : agir devant les tribunaux, pour le droit des étrangers; ceux-ci, comme les citoyens français, sont des personnes qui partagent les mêmes droits universels, et par ailleurs le droit au séjour ne peut être laissé à l'appréciation du guichet.

L'objet du réseau Tibérius Claudius était donc fixé :

- trouver les avocats compétents en droit des étrangers,
- introduire en justice des cas significatifs pour créer une jurisprudence favorable.
- amener les juges à dire le droit, à faire valoir le droit contre les "autorités"
- accroître le nombre de cotisants pour assurer la rémunération des avocats.

Cette initiative est apparue positive : 150 affaires ont été amenées devant les tribunaux, 100 affaires ont été gagnées, avec des avancées en matière de jurisprudence; 150 donateurs réguliers ont contribué à cette réussite.

Cependant pour contrer cela, le pouvoir agit d'une façon redoutable : il change la loi, de mémoire six fois depuis 1994, date de la création de l'Association Tibérius Claudius, sans compter les circulaires qu'il n'applique pas, comme celle de 2006, sur la régularisation des familles d'enfants scolarisés, ou bien celles de 2008, concernant la sélection par métier et pays pour les demandes d'immigration professionnelle, qu'il fait appliquer avec empressement.

Le pouvoir augmente sans cesse les conditions d'obtention de la fameuse carte de séjour de dix ans.

Il signe des règlements européens, comme celui de Dublin 1 puis 2, qui fait passer l'Office de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) sous tutelle du ministère chargé des étrangers.

Il réduit aussi l'aide juridictionnelle : par exemple, pour la défense d'un demandeur d'asile devant la Cour Nationale du Droit d'Asile (ex Commission des Recours des Réfugiés), son montant a été diminué très exactement au prix d'un billet A/R Lyon-Paris, en seconde classe.

De surcroît, il fait d'une question de droit un enjeu électoral : il annonce des chiffres erronés, comme 400 000 à 700 000 étrangers en situation irrégulière, lesquels alimentent les réflexes xénophobes ; or ces chiffres sont inexacts car la réalité est plus proche de 200 000 étrangers (sources INED).

En fait, de nombreux étrangers ont perdu leur droit au séjour en France :

Pourquoi Tibérius Claudius ?

Claudius 1^{er}, empereur romain né à Lyon (10 av-54ap. JC) avait décidé de "voir en toge les Grecs, les Gaulois, les Espagnols et les Bretons". Il voulait manifester ainsi sa volonté d'une égalité de droits pour tous les habitants des provinces de l'Empire, sans distinction d'origine. C'est cette tradition ouverte par Claudius que l'association a voulu faire sienne, en donnant les moyens aux étrangers de pouvoir défendre leurs droits inscrits dans la Constitution, les lois, les traités et conventions internationales.



demandeurs d'asile déboutés, étudiants restés en France, travailleurs ayant perdu leur emploi. Où sont les dangereux clandestins ?

Les droits fondamentaux sont tous inscrits dans les grands textes internationaux, ratifiés par la France : Convention de Genève de 1951 relative aux réfugiés et apatrides, Convention Européenne de Défense et de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales...

L'Association Tibérius Claudius continue son combat, plus que jamais, en faisant valoir, devant les tribunaux, les droits fondamentaux de ces personnes, contre les pratiques et les décisions arbitraires, contraires aux lois.

Une action sans relâche : des affaires gagnées devant les tribunaux

• Affaire de Mme C. de nationalité guinéenne ; défense assurée par Maîtres M-N Fréry et Gay.

Sa légitimité : s'opposer à l'expulsion d'une femme et de ses deux filles en Guinée.

- Objectif de droit recherché : recours

devant le Tribunal Administratif de Lyon pour annuler la décision du Préfet de renvoyer Mme C. car des risques d'excision pèsent sur ses filles en cas de retour.

Il s'agit bien d'une pratique inhumaine et dégradante au sens de la Convention Européenne des Droits de l'Homme que l'OFPRA n'avait pas mise en évidence en refusant le statut de réfugié à Mme C.

• Affaire de Mlle K. de nationalité irakienne ; défense assurée par Maîtres Robin et Gatineau.

Aspect humain : la dignité liée au statut de réfugié. Mlle K. s'était vue délivrer un statut dit subsidiaire - le titre de séjour n'est délivré que pour un an, renouvelable par la préfecture - alors que les membres de sa famille irakienne, assyro-chaldéenne, avaient obtenu le statut de réfugié.

- Objectif de droit recherché : délivrance du statut de réfugié en application de la Convention de Genève. Le Conseil d'Etat enjoint la Commission Nationale du Droit d'Asile de réexaminer le dossier.

• Affaire de la famille Y. de nationalité roumaine défense : Me M-N Fréry

Aspect humain : la famille Y, membre de la minorité hongroise de Roumanie a demandé l'asile en France, peu après la chute du régime Ceausescu. Leur demande rejetée, elle fut amenée à circuler d'un pays à l'autre de l'espace Schengen. Pendant cet exil, une des enfants du couple, jeune fille mineure, fut prostituée avec séquestration, en Espagne, par un proxénète roumain. Par l'intermédiaire de son réseau, ce dernier, extradé et emprisonné en Roumanie, a continué à menacer la famille Y. qui avait réussi à retrouver et garder leur fille.

- Objectif de droit recherché : la régularisation au titre de l'article 76 de la loi "pour la sécurité intérieure" destinée à protéger les personnes aidant à démanteler les réseaux de traite humaine.

Celle-ci n'a pas été obtenue ! Mais la famille Y. a obtenu sa régularisation au vu de la durée de son séjour en France, de la scolarisation réussie des enfants et en particulier de la jeune fille.

• Eric Gerbe

Organisation de
DIALOGUES EN HUMANITÉ
 Adhésion à la
CHARTRE DE LA DIVERSITÉ
 Engagement dans la lutte
CONTRE LES DISCRIMINATIONS
 Promotion de la
MIXITÉ SOCIALE
 Actions de
SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE
 1ère ville en France à se porter candidate à l'obtention du
LABEL DIVERSITÉ



LYON, VILLE HUMANISTE

L'exposition "L'Antisémitisme du Moyen-âge à nos jours" à Valence et Nîmes



Christine Priotto, Déléguée à la Culture du Conseil Général de la Drôme, prononce le discours d'accueil.

En janvier 2006, après un travail d'un an et demi piloté par Charlotte Fintzi, la LICRA Rhône-Alpes a pu se doter d'un outil d'une haute valeur pédagogique pour lui permettre de lutter contre cet obscurantisme que représente l'antisémitisme. Depuis trois ans, la LICRA Rhône-Alpes est devenue dépositaire de cette Exposition "L'Antisémitisme du Moyen-âge à nos jours".

Cette exposition, commandée par Ernest Nives, survivant de la Shoah, en hommage à sa mère disparue dans la nuit de Birkenau, comprend 30 panneaux, qui ont été enrichis régulièrement par 4 nouveaux panneaux :

- la LICRA
- les relations entre les juifs et les chrétiens de 1946 à nos jours.
- les Justes parmi les Nations.
- quelques Justes connus et moins

Avec cette exposition, nous souhaitons défendre les valeurs universelles telles que la tolérance, le respect de la diffé-

rence et les droits de l'homme, face à la banalisation du racisme et de l'antisémitisme dans la vie quotidienne. Cette mission est assurée grâce au travail de la Commission Exposition de la LICRA Rhône-Alpes.

En 2009, nous avons pu présenter cette exposition dans deux villes :

→ **Valence**, au Conseil Général de la Drôme, du 14 Septembre au 25 Septembre 2009, à l'initiative de la section Licra Drôme-Romans, que préside Jean-Richard Keller, avec Roger Bauer. Pas moins de sept Conseillers Généraux de la Drôme ont souhaité assister à l'inauguration du 14 Septembre pour marquer toute l'importance qu'ils attachaient à ces valeurs. M. Pierre Pieniek était présent pour l'agglomération de Romans. Dans le cadre de cette exposition à Valence, nous avons pu ajouter un dossier sur les Justes de la Drôme et de l'Ardèche qui ont sauvé les Juifs de l'extermination pendant la dernière guerre mondiale.



L'Exposition dans le Hall du Conseil Général de la Drôme.



→ **Nîmes**, au Colisée du 19 octobre au 9 Novembre. L'exposition a été présentée à l'initiative de la section Licra de Nîmes, que préside Patrice Bilgorai. En complément à cette exposition, le 3 novembre, au Centre Sarah et Aimé Grumbach de Nîmes, notre ami historien Daniel Benfredj a donné une conférence sur le thème "Exclusion et tolérance du Moyen âge à nos jours" ; une cinquantaine de personnes y ont participé. Par ailleurs, le 7 novembre, à l'Agora de Nîmes, la pièce "Les mécanos de Dieu", dans une mise en scène d'Alain Chessa, a été jouée par la compagnie de la Nouvelle cigale. Aujourd'hui, plusieurs projets d'installation de l'Exposition sont en cours : à Paris, Roanne, Reims...

• Charlotte Fintzi, Responsable de la Commission Exposition

A propos de l'élection du Président de la LICRA

Les adhérents de la LICRA ont reçu plusieurs courriers les informant de difficultés dans le déroulement de la campagne, en raison de conditions statutaires non remplies par trois des quatre candidats.

Nous vous reproduisons ici la motion de la Fédération Rhône-Alpes, en sachant aujourd'hui qu'une solution, certes très lourde (une AG exceptionnelle) mais juridiquement solide, a été mise en œuvre.

« Le Comité Fédéral de la Licra Rhône Alpes s'est réuni hier soir, Mardi 10 Novembre 2009.

Conscients à la fois de l'importance du respect des règles pour notre Association et du caractère indiscutablement légitime de Philippe Benassaya, de Martine Benayoun et d'Alain Jakubowicz comme candidats à la Présidence

de la Licra, du fait de l'ancienneté, de l'intensité, de la force de leur engagement à la Licra à des niveaux de responsabilité importants.

Les membres du Comité Fédéral Rhône Alpes demandent avec confiance à la Commission électorale et au Bureau Exécutif de s'attacher à trouver très rapidement une solution juridiquement solide et respectueuse des personnes et des enjeux.

Ils n'imaginent pas que l'on puisse, pour une raison de formalisme, par ailleurs à considérer, durablement interrompre ce riche processus électoral démocratique interne et mettre en danger la dynamique de l'Association et sa capacité à combattre le racisme et l'antisémitisme.

• Pour le Comité Fédéral, Annette BLOCH, Secrétaire Générale

Rencontres des ligues et comités régionaux sportifs à la Région

La Licra, partenaire des instances sportives, présente l'exposition "Des noirs en couleurs".



Patrick Kahn, Chargé de Mission Sport de la LICRA au Conseil Régional.

Pascal Blanchard, historien du sport. L'ensemble de ces outils constitue des supports pédagogiques pour lutter contre le racisme, en particulier dans le sport, à destination d'un très large public.

A l'occasion de ces rencontres, il s'agissait pour la Licra Rhône-Alpes, représentée par Patrick Kahn, Annette Bloch, Abdelaziz Dahhassi et Sarah Guipouy, de vérifier sur le terrain l'intérêt que pouvait susciter cette exposition présentée exclusivement pour cette soirée.

Nous avons pu prendre quelques contacts avec des personnes potentiellement intéressées pour qu'ils puissent, en accord avec leurs instances sportives, l'installer lors d'événements. Nous leur avons remis un dossier comprenant des informations sur l'exposition et le film, ainsi qu'une interview de Pascal Blanchard. Les personnes invitées, qui avaient eu le temps de regarder l'exposition avant d'entrer dans la salle des délibérations, l'ont dans l'ensemble appréciée et trouvée bien faite.

A la tribune, lors de la conférence sur les contrats d'objectifs, la Licra Rhône-Alpes a été présentée comme l'interlocutrice incontournable des instances sportives pour les problèmes de racisme.

Patrick est intervenu sur l'action sport de notre association et a présenté l'exposition.

Les rencontres se sont terminés autour d'un buffet.

• Patrick Kahn, SG

Le 10 septembre 2009, lors de la présentation par la Région Rhône-Alpes de ses contrats d'objectifs 2009-2010, à plus de 100 ligues et comités régionaux sportifs, la Licra Rhône-Alpes a installé, au siège du Conseil Régional, une nouvelle exposition intitulée "Des Noirs dans les Bleus".

Cette exposition, mise à la disposition des sections par la Licra nationale, retrace l'histoire des joueurs Afro-Antillais en équipe de France de 1931 à 2008.

Elle comporte 12 panneaux et s'accompagne d'un film, **Des Noirs en couleurs**, réalisé par Morad Aït-Habbouche et



L'exposition de la LICRA "les noirs dans les Bleus" dans le Hall du Conseil Régional.

Discrimi NON : Une clé USB pour lutter contre les discriminations



Face à l'augmentation du nombre de discriminations recensées par la HALDE, le Président de l'Association "L'Autre Cercle Rhône-Alpes", M. Alain Mougnotte, a proposé de fédérer l'ensemble des associations de lutte

contre les discriminations, en vue

de créer un outil destiné à tous les enseignants, éducateurs, et acteurs sociaux en contact avec un jeune public (15-25 ans).

Cette initiative est destinée à les aider à appréhender la question des discriminations, en leur fournissant des définitions, un corpus législatif et réglementaire, des exemples concrets sur chacune des discriminations recensées, des liens vers les sites de référence pour aller plus loin, tout

en prévoyant un espace personnel que chaque utilisateur pourrait compléter.

La Licra Rhône-Alpes a participé, dès sa mise en place, au groupe de travail qui a opté pour la réalisation d'une clé USB intitulée "Discrimi NON", facile d'utilisation, présentée de manière conviviale avec une conception graphique plaisante. Cet outil permettra de toucher, en particulier, les publics les plus démunis.

Les 18 discriminations retenues par la HALDE, répertoriées dans la clé USB, sont celles fondées sur l'âge, le sexe, l'origine, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les mœurs, les caractéristiques génétiques, l'appartenance vraie ou supposée à une nation, l'appartenance vraie ou supposée à une race, l'apparence physique, le handicap, l'état de santé, le patronyme, les opinions politiques, les convictions religieuses, les activités syndicales, l'état de grossesse.

• Patrick Kahn, Sarah Guipouy

LE PROGRÈS L'affaire Traoré ou neuf mois de pressions plus ou moins amicales



Makam Traoré invité à la soirée débat du 20 octobre avec les 4 candidats.

Il faudra bien tourner la page. Raison de plus pour dresser le bilan de neuf mois de petites pressions plus ou moins amicales, auxquelles la rédaction du Progrès de l'Ain a été confrontée, dans le traitement de l'affaire Makam Traoré. Récapitulatif. Le lundi 23 février, soit un peu moins d'un mois après les incidents de Lagnieu, paraît dans nos colonnes, le témoignage de Makam Traoré, la relation des faits, du dépôt de plainte, alors que la commission de discipline du District de l'Ain doit examiner le lendemain le cas de ce match arrêté entre Lagnieu et Rossillon, sur la base d'un rapport de l'arbitre sans équivoque. Début des hostilités. Notre confrère Emmanuel Marquez, auteur de l'article, est pris à partie verbalement devant témoins, quelques jours plus tard, par un des administrateurs du District, au stade de Péronnas.

Passons sur les coups de téléphone des dirigeants à la rédaction du journal pour

remettre en cause l'honnêteté et l'honneur professionnel de notre confrère, le pire est à venir sur l'hebdo foot Ain du 7 mars, qui tire à boulets rouges sur le Progrès, citant notamment notre confrère Emmanuel Marquez. Alors que l'actualité s'emballe, avec la révélation d'autres incidents sur des stades, liés ou non au contentieux entre Lagnieu et Rossillon, une rencontre de "conciliation" avec le Président Michalet aboutit à une interview dans nos colonnes. Interrogé, il dit notamment : « Aujourd'hui, il

nous appartient de nous taire sur des faits qui ne sont pas avérés. » Dont act.

Mais les pressions ne s'arrêtent pas là. Patrick Kahn, le représentant de la LICRA, abreuvé de courriers, tout comme la Conseillère régionale Katia Philippe, poursuivie téléphoniquement à son domicile, ces désagréments maintiennent une atmosphère nauséabonde, que l'audience correctionnelle du 5 mai, à Belley ne parviendra pas à dissiper.

Il est vrai que le procès avait attiré nombre de caméras. Et que le prévenu de Lagnieu avait un fan-club très visible au sein duquel avait pris place notamment le député Charles de la Verpillère, figure emblématique de la commune. La suite ? Un sommet, lorsque l'équipe de Lagnieu engagée en coupe des Groupements décide de cacher les logos "Le Progrès", partenaire de la compétition, en stickant les maillots de bandes collantes noires. Il faudra un courrier du journal au club pour faire cesser ce manège.

Enfin, que dire de la "lettre" adressée à la rédaction, toujours par un membre du conseil d'administration du District de l'Ain "courrier" rédigé sur... un morceau de papier toilette souillé ! A l'image du bulletin, envoyé par cette même personne dans le cadre de l'élection du meilleur espoir sportif 2009 organisé par notre journal. Les 6 candidats sont barrés, le nom de Makam Traoré rajouté au marqueur. Même pas drôle.

• Vincent Lagnier

Réaction de Monsieur Paul Michallet, Président du District de l'Ain :

« Dans cette affaire, la Ligue et le District ont appliqué les consignes fédérales. Nous n'avons pas prononcé de sanction définitive tant que le jugement pénal ne l'était pas. On ne peut pas dire que nous n'avons rien fait. Je regrette simplement les proportions que ça a pris, on a essayé de nous faire passer pour des racistes, nous et un certain nombre de clubs de l'Ain qui s'estiment salis. »

Réaction de Patrick Kahn, chargé de mission à la LICRA Rhône-Alpes :

« C'est un jugement exemplaire. Aujourd'hui, nous pouvons dire qu'il y aura un avant et un après Makam Traore dans le combat contre le racisme dans le football amateur. Ce combat n'est pas terminé, il y a d'autres affaires de racisme en cours. Changer les mentalités, prendra encore beaucoup de temps. »

• Article Le Progrès du 23/10/2009

Affaire Makam Traoré : Confirmation du jugement en appel

La Cour d'appel de Lyon a confirmé le jugement du tribunal de Belley : M. Cavalcante, auteur des insultes racistes à l'encontre de Makam Traoré, a été condamné à quatre mois de prison avec sursis et une mise à l'épreuve de deux ans. Les magistrats lui ont également interdit de fréquenter toute enceinte sportive pendant deux années.

L'article paru dans le Progrès du 23 octobre dernier, relate plus particulièrement le climat de pressions "plus ou moins amicales"

exercées sur tous les acteurs concernés par cette affaire, journalistes, arbitres, dirigeants, joueurs, élus ainsi que la Licra Rhône-Alpes.

Il reste encore un grand pas à franchir, entre les intentions et les actes, par certains dirigeants en charge du football amateur régional, dans leur volonté de lutter contre le fléau du racisme dans la pratique du ballon rond.

• Patrick Kahn, Sarah Guipouy

LE PROGRÈS **Un rugbyman lédonien porte plainte pour insultes racistes**

Joël Tomakpleconou devrait saisir la Halde et porter plainte contre un joueur de Genlis pour des propos à caractère raciste tenus la semaine dernière en ouverture de la saison.

Le CS Lédonien n'a pas été épargné pour ses débuts en Honneur le week-end dernier à Genlis. Battu au terme d'un match particulièrement viril, le CSL a également dû gérer le cas de son pilier, Joël Tomakpleconou, qui assure avoir été la cible d'insultes à caractère raciste parties de la main courante. « *Le match avait débuté depuis une dizaine de minutes et pas mal de coups étaient déjà partis, raconte le joueur d'origine béninoise. Mon vis-à-vis en mêlée m'avait déjà mis le doigt dans l'œil et quand il a essayé à nouveau, je l'ai mordu. C'est à ce moment là, en voyant mon doigt ensanglanté, qu'un supporter m'a crié "on va te renvoyer dans ton pays par le premier avion !"* » Et là, le joueur a ajouté : « *Et je me demande s'il n'a pas le sida...* » Des propos qui poussèrent Joël Tomakpleconou à enlever son maillot et à quitter le terrain pendant que l'arbitre de la rencontre sanctionnait le joueur genlissien d'un carton jaune. Le règlement stipule, lui, qu'en cas de propos racistes, leur auteur doit se voir administrer un carton rouge et la partie

doit être définitivement arrêtée. « *Après, je suis revenu sur ma décision d'abandonner le match et j'ai repris ma place pour ne pas pénaliser mon équipe, assure le joueur lédonien. Je ne sais pas ce qu'il a entendu, mais je n'en veux pas à l'arbitre qui était sans doute dépassé, vu le climat qui régnait dans ce match. Mais j'ai trouvé incroyable que, personne à Genlis, joueurs ou staff, ne réagisse après des propos pareils ! Je reconnais que j'ai mordu mon vis-à-vis en mêlée et je suis prêt à en assumer les conséquences. Mais ça ne justifie pas ce qui s'est passé ensuite.* »

« *Je pensais naïvement que ma naturalisation était un bouclier.* » La rencontre terminée, Joël Tomakpleconou encore sous le coup, décidait de boycotter la traditionnelle réception d'après-match, imité par ses coéquipiers en signe de solidarité. « *Je me suis ensuite demandé toute la semaine s'il fallait aller plus loin dans cette affaire. Je ne voulais pas réagir à chaud. Et puis vendredi, j'ai décidé de porter plainte contre le joueur de Genlis et de saisir la Halde [Haute autorité de lutte contre les discriminations et l'égalité]. Je suis le premier à dire qu'il ne faut pas faire d'amalgame, que tout le monde n'est pas comme ça, mais je ne pensais pas*

que ça arriverait sur un terrain de rugby... Et puis, j'ai obtenu ma naturalisation française il y a peu de temps et je pensais naïvement que c'était un bouclier qui me protégeait de tout ça. A Genlis, j'ai été rattrapé par la réalité et ça m'a fait très mal », concède le joueur encore très marqué, près d'une semaine après les faits, malgré le soutien de ses coéquipiers. « *Je ne peux pas croire que ce genre de comportement est une fatalité. Je suis arrivé en France en 2002 et c'est à Pimorin, qui est pourtant un tout petit village qu'on m'a donné ma chance. Là-bas, je n'ai jamais rencontré le racisme. C'est pour ces gens-là qui m'ont accueilli que je ne veux pas laisser passer ça. Si je ne faisais rien, ça voudrait dire que je ne fais aucune différence entre ceux qui sont racistes et ceux qui ne le sont pas. On est en 2009, il faut que ça cesse* ».

Joël Tomakpleconou a reçu le soutien de son club dont le président, Jean-Pierre Badin, a adressé un courrier au Comité territorial de Franche-Comté. Le Comité du Jura, par l'intermédiaire de Pascal Mazué, lui a également apporté son concours.

• Stéphane Cléau

LE PROGRÈS **Le club de Genlis s'interroge**

S'ils se disent étonnés de l'intention affichée par Joël Tomakpleconou de déposer plainte, les dirigeants de Genlis (Côte d'Or) n'ont pas attendu avant de tenter de faire la lumière sur ce début de rencontre houleux. « *Dès la fin de la partie, on a été voir l'arbitre, sans les joueurs pour comprendre ce qui s'est passé* » assure le président Marc Charpentier. S'il a bien entendu notre joueur dire au Lédonien : « *Je me demande s'il n'a pas le sida* », ce qui peut se dire indépendamment de la couleur de peau de celui auquel ça s'adresse, il confirme qu'aucun propos raciste n'a été tenu. « *Je ne dis pas que ce qu'a dit mon joueur est bien mais je rappelle quand même que juste avant ça, il avait été mordu jusqu'au nerf et qu'il a cru perdre son doigt. Il a été recousu jusqu'à 21 heures dimanche soir !* ».

Quant au spectateur qui a mis le feu aux poudres, le dirigeant côte-d'orien se veut catégorique. « *J'étais placé à l'opposé donc je n'ai rien entendu. Mais si un - supporter a déconné, il faut qu'on le retrouve et qu'on l'exclue. C'est pour ça que j'aurais préféré, qu'au lieu de s'enfermer dans sa bulle, le joueur de Lons vienne nous voir et nous aide à l'identifier. Mais dire que notre joueur est raciste, c'est difficile à admettre : on le surnomme mouloud et c'est un ancien auquel n'a rien eu à reprocher. J'en arrive à me demander si en voyant la gravité de la blessure qu'il avait occasionnée, le Lédonien n'a pas cherché à faire diversion...* ».

• Source : Le Progrès du 24 novembre 2009

RECHERCHE intervenants bénévoles dans les établissements scolaires

Dans le cadre de ses actions d'éducation à la citoyenneté, de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la LICRA Rhône-Alpes recherche des bénévoles pour des interventions dans les collèges, lycées, écoles primaires. Vous souhaitez faire partie de l'équipe d'intervenants,

Appelez le
04 78 95 22 87

Le Monde Des agressions plus graves et plus fréquentes

A lors que les trois précédentes années ont été marquées par une diminution régulière des actes racistes, xénophobes et antisémites portés à la connaissance des autorités, l'année 2008 a marqué un brutal renversement de tendance. Cet accroissement de la violence est surtout sensible en matière de racisme et de xénophobie : 467 actes et menaces ont ainsi été enregistrés en 2008 contre 321 en 2007, soit une augmentation de 45,5% selon le dernier rapport annuel de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH).

Cette évolution est d'autant plus "alarmante" pour la Commission que la gravité de ces violences s'accroît : les auteurs ne se contentent plus de menaces et d'insultes, ils passent à l'acte. Et ce constat tend à se confirmer d'année en année. Paradoxalement, l'opinion suit une

tendance inverse, témoignant d'une tolérance accrue à l'égard des émigrés et des personnes d'origine étrangère. Selon le sondage réalisé chaque année par l'IFOP pour la CNCDH, 52 % des personnes interrogées en 2008 se déclaraient "pas raciste du tout", soit une progression de 4 points par rapport à 2007.

Lutte contre les préjugés

Plus significative encore de ce reflux de l'intolérance constaté en 2006 et 2007, la décrispation des attitudes à l'égard des étrangers : la proportion des personnes qui pensent qu'il y a trop d'immigrés en France est ainsi en très nette diminution (39 %, soit une baisse de 10 points).

Cette adhésion croissante, sur le plan formel, aux valeurs républicaines de tolérance, de respect de l'autre, d'universalisme, n'empêche pas cependant certaines entor-

ses. Ainsi, 65 % des personnes interrogées considèrent que des comportements peuvent "expliquer" des réactions racistes (+ 6 points par rapport à 2007). Et 48 % expriment le sentiment que ce sont les personnes d'origine étrangère qui ne se donnent pas les moyens de s'intégrer.

Les étrangers ne sont plus tant montrés du doigt de façon collective. Mais, pris individuellement, les comportements de certains, ceux qui ne jouent pas le jeu de l'intégration et paraissent profiter du système, peuvent susciter des réactions de rejet. Pour la CNCDH, ces résultats montrent si besoin en était que la lutte contre le racisme reste nécessaire en France, et qu'elle doit d'abord prendre la forme d'une lutte contre les préjugés et les stéréotypes.

• Source : Le Monde du 2 novembre 2009

LE PROGRÈS Football : les joueurs caladois choqués par des propos racistes

Les joueurs caladois ont remporté, hier, une franche victoire (8-0) face au FCVC à Roanne. Cette rencontre a été entachée par une tentative de sabotage du match. Le terrain a été défoncé et des inscriptions racistes ont été retrouvées.

Ce devait être une fête. Mais elle a été gâchée avant même de débiter. Le club roannais du Football-club du faubourg Clermont (FCFC), qui évolue en 1^{re} série, recevait hier après-midi Villefranche sur Saône, équipe de CFA, pour le compte du 4^e tour de la Coupe de France. Le match devait se dérouler au stade Giraud, une enceinte fermée comme l'exige le règlement de l'épreuve qui n'est pas celle habituellement fréquentée par le club roannais. Mais hier matin, les dirigeants du FCFC ont fait une bien désagréable découverte alors qu'ils venaient régler les derniers préparatifs. Durant la nuit, le terrain avait été dégradé et des insultes racistes inscrites sur les armoires électriques et une porte vestiaire. Des inscriptions abjectes et intolérables qui visaient clairement le FCFC, puisqu'il regroupe des membres des communautés turque et maghrébine du faubourg Clermont.

Outre ces insultes à caractère racistes et xénophobes, les individus (car en raison du nombre de dégradations on ne peut penser qu'il s'agisse de l'œuvre d'une seule personne) se sont évertués à rendre le terrain impraticable. Des lignes ont été dessinées à l'aide de la traceuse qui se trouvait dans un local technique, lequel a été fracturé. La pelouse a été retournée vraisemblablement à l'aide d'une pelle à des dizaines d'endroits et un des poteaux d'une cage a été scié.

« C'est une volonté délibérée pour que le match soit annulé. C'est purement lamentable. Imaginez notre réaction quand nous sommes arrivés sur place. Cela fait vraiment bizarre » a exprimé un membre de l'équipe caladoise.

« C'est une nouvelle fois le sport qui est pris pour cible » poursuivait l'élue chargée du sport à Roanne, en faisant allusion à des faits similaires qui s'étaient produits début juillet à quelques centaines de mètres de là. Des inscriptions antisémites avaient été tracées avec du sable sur un terrain du stade Malleval. Mais ceux qui avaient tenté de nuire à cette rencontre en ont été pour leurs frais. La rencontre de Coupe de France a tout de même eu lieu sur un autre terrain

roannais, celui de l'Arsenal. FCFC s'est incliné (0-8) contre Villefranche qui a fait un très bon match.

• Max Chapuis et Jean-Didier Derhy
Source : Le Progrès du 5 octobre 2010

RECHERCHE Secrétaire bénévole

Dans le cadre du développement de ses actions, la LICRA Rhône-Alpes recherche une secrétaire bénévole, 10 heures environ par semaine, pour assurer des petits travaux de correspondance, téléphone, classement de documents... Un encadrement sera assuré par nos bénévoles. Merci de nous adresser au plus vite votre candidature.



Un maire de l'Isère condamné pour préemptions racistes

Justice - Le tribunal correctionnel de Vienne (Isère) a condamné mardi à 18 mois d'emprisonnement avec sursis le maire de Pont-de-Chéruy dans l'Isère, Alain Tuduri, pour discrimination par pression sur les vendeurs et préemptions abusives à caractère raciste. L' élu était poursuivi pour avoir usé abusivement de son droit de préemption et empêché des acquéreurs potentiels de biens immobiliers portant un nom à consonance maghrébine de s'installer sur la commune... Poursuivi depuis 2002 par des particuliers soutenus par SOS-Racisme, Alain Tuduria également été condamné à verser 8 000 € pour pré-

judice matériel et 1 000 € pour préjudice moral à l'une des plaignantes, 3 000 euros de dommages et intérêts à un autre plaignant, 1 500 euros de dommages et intérêts à l'association SOS-Racisme et 3 000 euros d'amende. Selon SOS-Racisme, « une enquête de gendarmerie a établi qu'entre 1998 et 2003 », sur la commune de Pont-de-Chéruy, « les acquéreurs d'origine européenne étaient victimes d'une préemption du maire dans seulement 1,5 % des cas, tandis que 53 % des acquéreurs d'origine maghrébine ou turque subissaient une préemption. » A l'audience, le 6 octobre, le procureur avait

requis une peine de 6 mois avec sursis et une amende de 5 000 euros. Me Joel Grabarczyk, avocat de SOS Racisme, a salué « la décision courageuse » du tribunal qui est allé « bien au-delà des réquisitions du parquet. » « C'est une victoire importante contre les élus qui pratiquent la discrimination alors qu'ils agissent au nom de la République. C'est un message très clair que la justice adresse aux élus » a déclaré à l'AFP Samuel Thomas, vice-président de SOS-Racisme.

• Source : Libération du 20 octobre 2009



Une complémentarité entre les identités juive et française

Comment peut-on être juif ? La question n'a jamais été facile, et souvent, quand on croit l'avoir résolue, on l'a compliquée. La République, pourtant, semblait lui avoir apporté non seulement une réponse, mais la paix des décisions prises et la sérénité des dilemmes surmontés. Etre juif, c'était être comme les autres, tout simplement. Avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Se soumettre à la loi, qui est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. En un mot, être citoyen. C'est la dette, depuis plus de deux siècles, des juifs envers la France, le pays qui, le premier en Europe, fit d'eux des citoyens comme les autres. Et c'est la source d'une gratitude que les juifs éprouvent à l'égard de la patrie où, pour la première fois après des siècles d'errance et de persécutions, ils ont pu, selon le mot de l'abbé Grégoire, « reposer leurs têtes et sécher leurs larmes ».

Mais ce n'est pas si simple. Car qu'est-ce que cela veut dire, être citoyen ? Selon le mot fameux de Clermont-Tonnerre en 1790, reconnaître la citoyenneté des juifs, c'était leur accorder tout comme individus et leur refuser tout comme nation. Cette formule, l'idéologie qui la sous-tend, le mécanisme intellectuel qui la justifie sont à examiner d'un regard neuf. Car être un individu comme les autres, c'est pour tout citoyen la moindre des choses.

Nous mesurons les conquêtes passées, nous en connaissons la valeur, mais ce n'est pas être irrévérencieux que d'affirmer que, si l'on traite un juif comme un autre citoyen, on ne fait rien que d'élémentaire. En revanche, refuser toute reconnaissance d'une identité collective, cela signifie, pour le dire avec cette brutalité qui seule parfois exprime les choses exactes, nier tout ce qui fait qu'il y a entre les juifs un socle commun de références, d'attachements et de valeurs qui les rend

non pas à part, mais distincts. Dire que tous les citoyens sont égaux, ce n'est pas dire qu'ils sont tous identiques. Voilà qui exige, bien sûr, une clarification. Je tiens à dire deux vérités, avec la plus grande clarté.

Premièrement, pour en revenir aux mots de Clermont-Tonnerre, les Français juifs ne sont pas, et ne prétendent pas être, une nation dans la nation. Ils sont français, enfants de Marianne, héritiers des Lumières, et de cette patrie des philosophes éclairés et des tolérances équitables qui nous a faits ce que nous sommes.

Un héritage symbolique

Deuxièmement, et c'est là le plus difficile sans doute à entendre aujourd'hui, les juifs, par-delà les frontières, sont un peuple. Certes pas un peuple fondé sur le sang, les gènes ou l'enracinement dans un sol. Ce qu'ils ont en commun est un héritage, symbolique et prégnant, fondé sur une loi morale, des textes et des pratiques, héritage parfois accepté partiellement, mais héritage de choix, forgé par des siècles d'histoire tourmentée, maintenu à travers les dispersions et affirmé malgré les persécutions. La traque à l'époque de Vichy a convaincu, parfois dans le désespoir, ceux des juifs qui en doutaient jusque-là de la signification d'un destin commun. Le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) est l'héritier de cette prise de conscience.

Les juifs ont une langue, vénérable et ancienne, qu'ils ont ressuscitée. Et ils ressentent aussi, pour la plupart, la force spirituelle d'un foyer commun vers lequel tournent leurs pensées et leurs tendresses, Israël, Etat non pas juif, car ouvert à tous ses citoyens, mais Etat du peuple juif. Que celui-ci ait retrouvé sa souveraineté à Jérusalem, c'est le sursaut des espérances reconquises, une nouvelle dimension dans nos existences pour nous juifs, qui, selon la formule d'Elie Wiesel, pouvons vivre en dehors d'Israël

mais ne pourrions pas vivre sans Israël.

Ce que je voudrais exprimer ici, c'est la force complémentaire de ces deux identités, française et juive. C'est la rencontre de deux universalismes, celui des droits de l'homme et celui des Dix Commandements. Nous en sommes les passeurs, les héritiers et les témoins. Cette rencontre nous crée des obligations, à savoir de nous ouvrir à la parole des autres. Nous ne devons jamais les oublier malgré les dangereuses tentations du repli entre soi. C'est cela qui nous rend français, et nous assumons de l'être à travers une appartenance à une communauté juive insérée en plein cœur de la nation française et rejetant tout communautarisme.

L'enjeu, en somme, c'est d'accepter que les juifs partagent une identité qui va au-delà de ses racines religieuses - qui, elles, il est vrai, doivent demeurer dans la sphère intime et rester du ressort de l'individu. Leur identité est collective, elle est celle d'un peuple, en un mot elle est politique.

Et c'est pourquoi le CRIF, organe politique de la communauté juive de France, parle en son nom, dans la République, avec l'exigence de la loyauté. Il ne représente nullement "tous" les juifs de France et estime qu'il serait absurde et contraire à notre tradition nationale de revendiquer un tel magistère.

Les juifs qui se reconnaissent dans ses conceptions et ses combats sont nombreux, avec des choix de vie ou de positionnement politique fort variés. Nous espérons qu'un jour ce type de mise au point ne sera plus nécessaire. Parce que nous aurons été compris. Et donc non seulement acceptés comme des individus, mais reconnus pour ce que, collectivement, nous entendons apporter à notre nation, la France.

• Richard Prasquier,
Président du Conseil représentatif
des institutions juives de France (CRIF).

Section Licra Grenoble →

Signature à la Cour d'Appel de Grenoble d'un protocole de coopération entre la HALDE et les Parquets Généraux de Lyon, Grenoble et Chambéry

Un travail positif à l'initiative de la Procureure Générale près la Cour d'Appel de Grenoble, Madame Martine Valdes Boulouque, qui, avec les Procureurs Généraux près les Cours d'Appel de Lyon, Jean-Olivier Viout, et de Chambéry, Denis Robert-Charreau, ont reçu, le 17 novembre 2009, Louis Schweitzer, Président de la HALDE pour signer avec lui un protocole pour enrichir et étendre au delà des impératifs légaux qui prévoient les relations entre la haute autorité de la lutte contre les discriminations et l'autorité judiciaire, des actions pour mieux lutter contre toutes les formes de discrimination.

A cette occasion, le Président de la HALDE a rappelé que le premier critère des réclamations reçues par son institution portait à 30 %, sur l'origine, l'ethnie, la race, la nation ou la religion, et à 20 % des autres réclamations sur une discrimination liée à un problème de handicap ou de santé.

Il a bien évidemment relevé la complexité des problèmes découlant de la preuve nécessaire à rapporter de cette discrimination alléguée, si bien que, dans un premier temps, c'est seulement dans 10 % des réclamations que le collège de la HALDE se réunissait, et envisageait alors soit des recommandations générales, soit des recommandations particulières, soit des interventions devant les Tribunaux essentiellement civils ou administratifs, soit enfin une transmission au Parquet, ou enfin une transaction pénale qui, en cas de

refus, entraînait de sa part une citation directe devant le Tribunal Correctionnel, tout en relevant que l'activité pénale de la HALDE était très faible, alors qu'elle était beaucoup plus forte au civil.

Il est ensuite revenu sur le mode de preuve, et notamment sur le "testing", aujourd'hui parfaitement admis par la Cour de Cassation.

On notait parmi les associations anti-racistes : (Indépendamment des associations luttant contre les discriminations liées à un handicap), la présence de SOS Racisme, et de la LICRA Section de l'Isère, représentée par son Président, Me Alfred Derrida, qui sont intervenus chacun pour insister sur la nécessité d'une bonne coordination et d'une totale synergie entre les Parquets, mais aussi les services de police et de gendarmerie, et les associations, mais aussi la HALDE, qui est en mesure d'apporter une certaine expérience "technique", aussi bien aux magistrats, spécialement du Parquet, qu'aux forces de l'ordre.

La réunion s'est clôturée par la signature du protocole et la prise de contacts, avec projets de réunions de travail et de formation, le tout dans une ambiance qui est apparue très constructive.



• Alfred Derrida
Président de la LICRA Isère-Grenoble

Section Licra Roanne →

Graffitis sur un stade roannais

La Licra a porté plainte, le lundi 5 octobre, suite à l'apparition de graffitis à caractère clairement raciste et xénophobe au stade Giraud, dans la nuit du 3 au 4 octobre.

Informés par le président de la Délégation de football, nous nous sommes rendus sur place, le jour même, afin d'assurer les sportifs et leurs dirigeants de notre entière solidarité. La Licra Roanne a porté plainte dès le lendemain et reste plus que jamais déterminée, à travers son partenariat avec la Délégation Roannaise de Football, à travailler pour que triomphent sur les stades les seules valeurs du sport et de la République. Une rencontre a eu lieu avec le club de Roanne Clermont, qui a fait part de sa souffrance, suite à ces incidents à caractère raciste. Dans les semaines et mois à venir 15 actions sur le terrain sont programmées le samedi ou dimanche et des visites de clubs sont prévues.

Conférence de Maître Jakubowicz

Invité par notre section, le 7 octobre 2009, salle Bonnefille, à évoquer la nécessité de l'engagement anti-raciste de nos jours, Maître Alain Jakubowicz a insisté sur le fait que le travail dans ce domaine n'est jamais fini.

Le racisme a-t-il rappelé, ne peut pas être considéré comme une opinion. C'est un délit et « *chaque démocratie a le droit mais aussi le devoir de se doter de lois dans ce sens* ».

Montrant à travers différents exemples que la société française a changé et que la prise de conscience est réelle, il a évoqué la poussée d'initiatives citoyennes comme celles du Réseau Education sans Frontières et des Don Quichotte.

Selon lui « L'important, ce sont les petites choses faites par les citoyens et certes encadrées par les associations ».

Il a terminé son intervention en soulignant le travail de la Licra depuis 1927 et fait appel à tous ceux qui "veulent rester intransigeants sur les principes" et dénoncer - sans tomber dans une laïcité totalitaire - "les choses qui ne sont pas acceptables".

**Le travail de la section sur le terrain**

• Les interventions en milieu scolaire reprennent, cette année : les premières auront lieu prochainement au lycée Ste Anne à Roanne, à la demande d'un professeur d'histoire. La préparation de la semaine d'éducation contre le racisme se met en place. La Licra Roanne, à l'invitation du Centre Social Marceau Mulsant, participera le 7 décembre prochain à une réunion de travail.

• Nous avons le plaisir d'annoncer le lancement du "Prix Joseph Kott" avec l'assentiment de Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Loire. Les collèges et lycées, publics et privés, du Roannais sont invités à réfléchir au sens de l'engagement de nos jours et à présenter une action concrète contre le racisme. Un jury désignera la classe qui se verra remettre une somme de 500 euros

• Participation de la section de Roanne au Forum des associations et aux Assises de la Vie Associative à Roanne les 14 et 15 novembre derniers.

• Jeannine Orgéas
Présidente de la LICRA I Roanne

■ 18 novembre 2009

20ème anniversaire de la Convention internationale des Droits de l'enfant. Plusieurs événements sont organisés à l'Hôtel de Ville de Lyon, dont des Forum citoyens avec le Moutard et les Francas pour échanger avec les enfants sur leurs droits. La LICRA Rhône-Alpes interviendra dans le forum consacré à l'égalité.

■ 18-19-20 novembre 2009

La LICRA Rhône-Alpes assistera aux conférences des villes européennes unies contre le racisme à Toulouse.

■ 20 et 21 novembre 2009

2èmes Assises régionales de la Jeunesse au Zénith de Saint-Etienne. La

LICRA Rhône-Alpes devrait y présenter l'exposition "Des Noirs dans les Bleus" concernant l'histoire des joueurs afro-antillais en équipe de France de football.

■ 25 Novembre 2009

Rencontre à Paris, avec la Fondation pour la mémoire de la Shoah : Charlotte F. et Roger B. pour une aide financière pour une plus grande diffusion de l'exposition « L'Antisémitisme Moyen-âge à nos jours »

■ 2 décembre 2009

Championnat du Rhône de Cross-Country de l'UNSS, mercredi 2-11-09 de 14h à 16h30, au parc de Lacroix-Laval, Marcy l'Etoile.

■ 6 décembre 2009

Tenue d'une Assemblée générale extraordinaire de la LICRA à Paris pour modification éventuelle des statuts. Les délégués de la Fédération Licra Rhône-Alpes assisteront à cette assemblée.

■ 21 décembre 2009 à 18h

Assemblée Générale Extraordinaire de la Licra Rhône-Alpes : élection des délégués pour l'élection du Président de la Licra.

■ 30 et 31 janvier 2010

Congrès National de la Licra à Paris.

Nos bénévoles étaient présents, ont participé, rencontré...

■ 9 septembre 2009,

Rencontre-débat au local de la Licra avec l'écrivain David Barré sur son livre, Irena Sendler, une Juste de Pologne

■ 10 septembre 2009

A la Région Rhône-Alpes, lors de la soirée de bilan des contrats d'objectifs entre la Région et les Comités régionaux sportifs, présentation d'une exposition sur l'histoire des joueurs afro-antillais en équipe de France de football, mise à disposition par la LICRA nationale et intitulée "Des Noirs dans les Bleus" et présentation du film qui l'accompagne "Des Noirs en couleurs".

■ 25 septembre 2009

Rencontre avec le Préfet à l'égalité des chances, M. Vuibert et le Préfet à la

Sécurité et à la Défense, M. Rouveuve pour évoquer entre autres dossiers, la formation et les subventions de l'Etat pour le développement régional.

■ 15 octobre 2009

Audition de la Licra Rhône-Alpes par la Mission parlementaire sur le port du voile intégral, présidée par le Député André Gérin; Roger, Alain J., Annette et Abdelaziz sont intervenus.

■ 19 octobre 2009

Présence de la LICRA Rhône-Alpes à la cérémonie en mémoire des "Morts sans toit (t)" à l'Hôtel de Ville.

■ 20 octobre 2009

Organisation par la LICRA Rhône-Alpes d'une soirée-débat avec les quatre

candidats à la présidence nationale de la LICRA : Philippe Benassaya, Martine Benayoun, Alain Jakubowicz et Gérard Unger.

■ 21 octobre 2009

Rencontre avec Mme Chuzeville, en charge du volet "Collèges, Sport et Culture" au Conseil Général. Elle a décidé d'un soutien plus actif du Conseil Général à la LICRA et à ses actions dans les établissements scolaires.

■ 23 octobre 2009

Rencontre avec le Barreau de Lyon

Football - Racisme : La LICRA apporte son soutien à la journaliste Syanie Dalmat

Alors que s'empilent les commentaires dithyrambiques sur le match Lyon-Marseille, restent dans l'anonymat les injures racistes proférées par des supporters lyonnais à l'encontre, entre autres de l'envoyée spéciale de France-Soir, Syanie Dalmat, dimanche soir aux abords du stade de Gerland. Cette indifférence générale est pour la LICRA symptomatique d'une banalisation de ce genre de comportements. La Licra a témoigné hier lors d'une conversation téléphonique son plein soutien à Syanie Dalmat dans cette épreuve. L'association tient à souligner la réaction exemplaire de la direction de France-Soir, qui dès lundi matin, a dénoncé et condamné ces actes. La Licra demande aux pouvoirs publics de diligenter une

enquête et attend que les auteurs de ces dérives soient poursuivis avec la plus grande sévérité. L'association se portera partie civile dans cette affaire, aux côtés de la victime, qui a déposé plainte dimanche soir au commissariat du 7^e arrondissement de Lyon. Par ailleurs, la Licra s'interroge sur l'efficacité de la politique mise en œuvre par le club de l'Olympique Lyonnais et les forces de l'ordre pour endiguer ce phénomène, certes le fait d'une minorité d'individus mais qui perdure depuis de trop longues années du côté de Gerland.

• Source : www.licra.org/sport/
communiqués de presse, 18 novembre 2009

Martine Roure

Un engagement continu pour la défense des droits de l'homme et des libertés

Accueillante, chaleureuse, Martine Roure est avant tout une femme de conviction, au parcours professionnel impressionnant ; c'est un plaisir de l'écouter parler de ce qui l'anime, de son admiration pour ses grands-parents paternels. Ils ont manifestement été pour elle des exemples d'engagement. Socialistes, actifs dans un réseau de Résistance pendant la guerre, ils ont inspiré son militantisme et sa future vocation politique. Entre son grand-père, fervent militant de la SFIO, et sa grand-mère catholique pratiquante, qui, en sortant de la messe très matinale s'occupait des plus démunis avant de rentrer préparer le repas pour toute sa famille, elle a été sensibilisée, dès le plus jeune âge, aux valeurs d'égalité, de tolérance et d'horreur du racisme qui ont guidé toute sa vie. Elle a grandi dans cette belle idée que « la partie de la planète où l'on naît appartient à tous ».

De son éducation, elle retient « un sens moral, l'importance de ne pas avoir honte de soi », apprise au contact de ses parents, des « gens droits, honnêtes ». Porteuse certes d'un héritage, Martine Roure se définit comme un « esprit libre » ; cette indépendance lui a permis de construire un parcours très personnel. Après avoir quitté l'école en 1ère, travaillé comme dactylo-facturière dès l'âge de 17 ans, elle a repris des études en lettres, psychologie et sciences de l'éducation. Peut-être parce qu'elle avait beaucoup reçu, Martine Roure a eu envie de transmettre. Elle est devenue institutrice spécialisée, puis professeur d'enseignement général de collège avant de passer son CAPES. A la demande du Recteur d'Académie, elle s'est ensuite consacrée à la formation des enseignants. Mais le contact avec les élèves lui manquait et elle a demandé à retourner en milieu scolaire où elle a exercé en tant que chef d'établissement. Ce souci de la transmission, elle l'a retrouvé dans les actions autour de la Mémoire réalisées par la Licra dont elle est adhérente depuis presque 30 ans. Pour Martine Roure, « faire connaître



aux plus jeunes, qui n'ont pas rencontré de témoins directs, l'histoire de la Shoah, représente un travail important de mémoire pour qu'il n'y ait plus jamais ça... La véritable mort, c'est la non transmission ». Entrée à la Licra par l'intermédiaire de Jean Poperen et de Patrick Szynga, qui l'avaient invitée à une réunion, elle n'a jamais regretté son choix ; elle s'est reconnue dans ses actions et lui est restée fidèle. Une seule fois, elle s'est « fâchée » en raison d'un désaccord avec le Président national sur la « Directive retour ». Ce qu'elle apprécie dans la Licra, c'est qu'elle « répond ou s'interroge en même temps » qu'elle.

Elle est aussi membre d'ATD Quart Monde. Les associations lui paraissent fondamentales et complémentaires les unes des autres ; elle a d'ailleurs beaucoup travaillé avec elles au cours de ses mandats politiques, en particulier quand elle était adjointe au maire de Lyon, en charge des affaires sociales, avant de s'occuper des affaires européennes. Et si elle a choisi l'engagement politique à 32 ans, c'est aussi à partir de son expérience dans le monde associatif. Pour agir plus efficacement,

il lui fallait être au cœur des processus décisionnels, pour pouvoir « faire passer les messages ». La volonté de « trouver des solutions pour les autres » l'a conduite en 1982 au parti socialiste où elle a rapidement accédé à des responsabilités (secrétaire de section, tête de liste dans le 3^e arrondissement, porte-parole sur les questions relatives aux Droits de l'Homme). Européenne convaincue, déterminée à intervenir au plus haut niveau pour plus d'efficacité, elle a été Vice-présidente du Parlement européen, très active dans les dossiers relatifs aux libertés. En tant que députée européenne, elle avoue qu'il lui a fallu beaucoup d'énergie. « Nous nous sommes beaucoup battus pour faire adopter en 2008 la décision cadre contre le racisme et la xénophobie, et des décisions importantes dans le domaine de l'égalité des chances... en exigeant que « la lutte contre les discriminations soit horizontale » ». Elle a été rapporteur sur la protection des données personnelles et auteur d'un rapport sur les centres de rétention en Europe. Ses visites dans 34 de ces centres l'ont visiblement marquée. Elle y a découvert « des situations abominables, indignes de personnes humaines » qu'elle ne peut aujourd'hui, encore, évoquer sans émotion. Ecrire un livre pour dénoncer ce scandale, serait un des projets possibles pour la deuxième vie de cette militante des droits de l'homme, désormais soucieuse de prendre du temps pour elle et pour ses proches, après avoir beaucoup donné au service de la chose publique. Si la diversité de ses centres d'intérêt (la cuisine, la lecture, l'écriture, la musique, la peinture...) lui garantit une retraite bien remplie, elle n'a pas complètement renoncé à toute fonction politique ou associative : elle est encore conseillère municipale du 3^e arrondissement, et favorable à aider ponctuellement la Licra dans son action d'éducation à la citoyenneté dans les collèges et lycées.

• Georges Bouanha
Sarah Guipouy